



**CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Distr.
LIMITEE

FCCC/CP/1996/15
29 octobre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES

**RAPPORT DE LA CONFERENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX
DE SA DEUXIEME SESSION, TENUE A GENEVE,
DU 8 AU 19 JUILLET 1996**

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE : DELIBERATIONS

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA CONFERENCE (points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour)	1 - 8	5
A. Ouverture de la session	1 - 2	5
B. Election du Président	3 - 7	6
C. Déclarations d'ouverture	8	7
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (point 4 de l'ordre du jour)	9 - 34	7
A. Etat de la ratification de la Convention, y compris déclarations au titre de l'article 4.2 g)	9 - 10	7
B. Adoption du règlement intérieur	11 - 14	8
C. Adoption de l'ordre du jour	15	9

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
D. Election des autres membres du bureau	16 - 18	11
E. Participation d'organisations en qualité d'observateurs	19	12
F. Organisation des travaux	20 - 24	13
G. Calendrier des réunions des organes de la Convention, 1996-1997	25	15
H. Date et lieu de la troisième session de la Conférence des Parties	26 - 27	15
I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	28	15
J. Participation	29 - 33	15
K. Documentation	34	17
III. DECLARATIONS GENERALES (point 3 b) de l'ordre du jour)	35 - 37	18
IV. EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION ET DES DECISIONS PRISES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES A SA PREMIERE SESSION (point 5 de l'ordre du jour)	38 - 57	18
A. Engagements au titre de l'article 4	51	20
B. Le processus du Mandat de Berlin : bilan et intensification des efforts	52 - 55	20
C. Mise au point et transfert de technologie (articles 4.1 c) et 4.5)	56	21
D. Activités exécutées conjointement : examen annuel des progrès réalisés dans le cadre de la phase pilote	57	21
V. DECISIONS VISANT A PROMOUVOIR L'APPLICATION EFFECTIVE DE LA CONVENTION (point 6 de l'ordre du jour)	58 - 61	22
A. Communications des Parties :		
i) Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention : directives, calendrier et processus d'examen	58	22

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
ii) Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : directives, facilitation et processus d'examen	59	22
B. Mécanisme financier :		
i) Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial	60	22
ii) Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial	61	23
VI. RAPPORTS D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES : SUITE DONNEE AUX CONCLUSIONS ET DIRECTIVES CONCERNANT LE FUTUR TRAVAUX (point 7 de l'ordre du jour)	62 - 65	23
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	62 - 63	23
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre	64	23
C. Rapport du Groupe spécial sur l'article 13	65	24
VII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES (point 8 de l'ordre du jour)	66 - 68	24
A. Etablissement du secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement	66 - 67	24
B. Recettes, exécution du budget et répartition des ressources en 1997	68	24
VIII. QUESTIONS DIVERSES (point 9 de l'ordre du jour)	69 - 70	25
IX. CONCLUSION DE LA SESSION	71 - 75	25
A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session	71	25
B. Clôture de la session	72 - 75	25

Annexes

- Annexe I Résumés des déclarations d'ouverture
- Annexe II Déclarations prononcées par les ministres et autres chefs de délégation des Parties au cours du débat ministériel de la deuxième session de la Conférence des Parties : liste des orateurs
- Annexe III Table ronde ministérielle sur les changements climatiques : nouvelles conclusions scientifiques et possibilités d'action : Résumé de la Présidente
- Annexe IV Déclarations faites au sujet de la Déclaration ministérielle de Genève
- Annexe V Liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant participé à la deuxième session de la Conférence des Parties
- Annexe VI Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa deuxième session

DEUXIEME PARTIE : DECISIONS PRISES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES
A SA DEUXIEME SESSION*

- I. DECISIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES
- II. RESOLUTION ADOPTEE PAR LA CONFERENCE DES PARTIES
- III. AUTRES MESURES PRISES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES

Annexe : Déclaration ministérielle de Genève

* La deuxième partie du présent rapport figure dans le document FCCC/CP/1996/15/Add.1.

I. OUVERTURE DE LA CONFERENCE

(Points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, convoquée en application de l'article 7.4 de la Convention et de la décision 21/CP.1**, a été ouverte le 8 juillet 1996 au Palais des Nations, à Genève, par la Présidente de la Conférence à sa première session, Mme Angela Merkel, ministre fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire de la République fédérale d'Allemagne. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants à la Conférence, elle a dit que la session en cours était l'occasion pour la Conférence des Parties de procéder à une évaluation provisoire de l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des progrès du processus de négociation engagé à la première session avec l'adoption du Mandat de Berlin. Aux termes de ce dernier, les Parties étaient invitées, notamment, à négocier un protocole ou un autre instrument juridique afin de renforcer les engagements pris aux alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 par les Parties visées à l'annexe I pour que la Conférence des Parties l'adopte à sa troisième session; or il était fort inquiétant de constater qu'à mi-parcours, une convergence des points de vue ne se faisait pas encore jour. Cependant, les conclusions scientifiques récentes, figurant dans le deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), confirmaient que le climat mondial subissait des changements par suite des activités de l'homme et qu'il était de plus en plus urgent d'adopter des mesures de précaution cohérentes. A cet égard, il était également très préoccupant que d'après les premières communications nationales des Parties visées à l'annexe I, certaines d'entre elles prévoyaient aujourd'hui ne pas être en mesure de satisfaire aux objectifs de réduction des émissions de la Convention pour ramener d'ici à l'an 2000 leurs émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990. Dans le cadre du Mandat de Berlin il n'était certes pas question d'introduire de nouveaux engagements pour les pays en développement, mais la protection du climat mondial ne pouvait être menée à bien que si des mesures étaient prises à l'échelon mondial. La Conférence des Parties devrait donc étudier les mesures conjointes susceptibles d'être adoptées pour accélérer l'application des engagements existants. Dans un premier temps, il était nécessaire de prendre une décision au sujet des directives relatives aux communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Parmi les autres modalités pratiques d'action, Mme Merkel a cité le renforcement de la coopération entre toutes les Parties, en particulier dans le domaine des techniques de protection du climat, la phase pilote des activités exécutées conjointement et une participation accrue du secteur privé.

2. En conclusion, Mme Merkel a exprimé l'espoir que la Conférence des Parties adopterait des positions claires quant à l'urgence de poursuivre

** Le texte de toutes les décisions prises par la Conférence des Parties à sa première session figure dans le document FCCC/CP/1995/7/Add.1.

l'action à la lumière des conclusions du GIEC, à de nouveaux efforts pour appliquer les engagements existants découlant de la Convention et à l'intensification des négociations pour donner corps au Mandat de Berlin. Une déclaration ministérielle en ce sens constituerait un gage important de la volonté commune des Parties de prendre des mesures. Des progrès avaient été réalisés mais un engagement conjoint, la confiance et une coopération étroite demeuraient indispensables face aux défis mondiaux de la protection du climat et du développement durable.

B. Election du Président
(Point 2 de l'ordre du jour)

3. A la 1ère séance plénière (séance d'ouverture), le 8 juillet, sur proposition de la Présidente sortante, la Conférence des Parties a élu président, par acclamation, M. Chen Chimutengwende, ministre de l'environnement et du tourisme du Zimbabwe.

4. En prenant ses fonctions, le Président a souhaité la bienvenue à tous les participants à la deuxième session de la Conférence des Parties et a rendu hommage aux importantes contributions de ses prédécesseurs et du secrétariat de la Convention au processus de négociation et à la première session de la Conférence. Après avoir décrit les activités entreprises par son pays dans les domaines de l'environnement et de l'application de la Convention, il a donné lecture d'un message du Président du Zimbabwe, également Président du Sommet solaire mondial, transmettant ses meilleurs vœux pour que les délibérations de la session en cours soient fructueuses et exprimant l'espoir que les conclusions auxquelles parviendrait la Conférence des Parties constitueraient un apport des plus utiles audit Sommet, qui devait se tenir au Zimbabwe en septembre 1996.

5. Enumérant les principales questions de fond dont la Conférence des Parties était saisie à la session en cours, le Président a souligné l'importance des contributions fournies par le GIEC dans son deuxième rapport d'évaluation, ainsi que par les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes. Il a émis l'idée que la Conférence des Parties souhaiterait peut-être prier le GIEC de définir des possibilités d'action qui puissent être considérées comme utiles en elles-mêmes, économiquement justifiées, sensibles aux impératifs d'équité tout en répondant aux préoccupations relatives à l'environnement. Il a également souligné qu'il importait d'encourager les initiatives du secteur privé pour mettre au point et fournir des techniques écologiquement rationnelles et d'un prix abordable et veiller à leur diffusion à l'échelle mondiale.

6. S'agissant de la recherche de solutions, on ne pouvait trop insister sur l'importance du principe d'équité. Les pays en développement se caractérisaient par des ressources financières et techniques limitées ainsi que par des capacités humaines et institutionnelles restreintes. Un grand nombre d'entre eux, notamment en Afrique, demeuraient dépendants d'agro-industries tributaires des conditions météorologiques et étaient aux prises avec une situation économique difficile et un très lourd fardeau de la dette extérieure. Ils accordaient inévitablement la priorité à des questions urgentes telles que l'allégement de la pauvreté, l'amélioration des services sociaux et la création d'emplois grâce à l'expansion industrielle.

Ils restaient donc les pays les plus vulnérables aux effets des changements et de la variabilité possibles du climat. De plus, le coût des mesures d'adaptation était hors de la portée d'un grand nombre d'entre eux, en particulier les pays de faible altitude et les petits Etats insulaires.

7. En conclusion, le Président a engagé toutes les Parties à relancer l'application de la Convention, à redoubler d'efforts pour lutter contre les changements climatiques et à apporter leur concours et leur coopération sans réserve au processus du Mandat de Berlin, en vue de négocier un projet de texte durant la troisième session de la Conférence des Parties.

C. Déclarations d'ouverture

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

8. A la 1ère séance plénière, le 8 juillet, des déclarations liminaires ont été faites par M. Nitin Desai, secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable, qui a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence, M. Claude Haegi, conseiller de la République et Canton de Genève, au nom des autorités genevoises, M. Michael Zammit Cutajar, secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention, M. G.O.P. Obasi, secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, Mme Elizabeth Dowdeswell, directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Bert Bolin, président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, M. Mohammed El-Ashry, président et directeur général du Fonds pour l'environnement mondial, et M. Robert Priddle, directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie. A la 2ème séance plénière, le 8 juillet, une autre déclaration liminaire a été faite par M. Assad Kotaite, président du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale. On trouvera plus loin à l'annexe I un résumé de ces déclarations.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Etat de la ratification de la Convention, y compris déclarations au titre de l'article 4.2 g)

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

9. Pour l'examen de cette question à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet, la Conférence des Parties était saisie d'un document d'information sur l'état de la ratification de la Convention (FCCC/CP/1996/Inf.1). A l'invitation du Président, la Conférence des Parties a noté avec satisfaction que 155 Etats et une organisation d'intégration économique régionale étaient désormais Parties à la Convention, que deux Etats de plus, à savoir la République-Unie de Tanzanie et le Qatar, y deviendraient Parties avant la clôture de la session et qu'un autre Etat, Israël, avait déposé son instrument de ratification et deviendrait Partie au mois d'août. La Conférence des Parties a également pris note du fait que trois Parties, à savoir Monaco, la République tchèque et la Slovaquie, avaient fait une déclaration au Dépositaire, au titre de l'alinéa g) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention, pour indiquer leur intention d'être liées par les dispositions des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention.

10. Le Président a en outre indiqué à la Conférence des Parties que les Gouvernements de la République tchèque et de la Slovaquie avaient par ailleurs demandé que le nom de la Tchécoslovaquie soit rayé de l'annexe I de la Convention car ce pays n'avait jamais été Partie à la Convention et n'existait plus en tant qu'Etat, et que les noms de la République tchèque et de la République slovaque soient inscrits à l'annexe I. Le secrétariat de la Convention avait demandé l'avis du Bureau des affaires juridiques de l'ONU sur cette question. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de rendre compte en temps voulu aux Parties à la Convention, par l'intermédiaire de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre, des résultats de ses consultations avec le Bureau des affaires juridiques de l'ONU ainsi que de toute mesure prise en la matière par le Dépositaire de la Convention.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

11. A la 1ère séance plénière (séance d'ouverture), le 8 juillet, la Présidente sortante a informé la Conférence des résultats de la série de consultations informelles qu'elle avait tenues sur le projet de règlement intérieur depuis la première session de la Conférence. Elle a informé la Conférence des Parties qu'en dépit des efforts faits par tous les participants, il s'était avéré impossible d'aboutir à une solution définitive et elle a instamment invité toutes les délégations à examiner plus avant la question et à s'employer à parvenir à un accord.

12. Pour l'examen de cette question à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet, la Conférence était saisie du projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires (FCCC/CP/1996/2). Le Président a proposé, compte tenu du rapport de la Présidente sortante, de reporter l'examen de la question afin de permettre la poursuite des consultations. Après un échange de vues, il a décidé que le projet de règlement intérieur figurant dans le document FCCC/CP/1996/2 continuerait à s'appliquer, à l'exception de l'article 42.

13. A la 9ème séance plénière, le 19 juillet, le Président, rendant compte à la Conférence des Parties des résultats de ses consultations, a dit que de nombreuses Parties étaient favorables à une forme ou à une autre de règle de la majorité pour les décisions de fond et pour l'adoption d'un protocole, et qu'un vote à la majorité des trois quarts semblait à cet égard acceptable à bon nombre d'entre elles. Cependant, ces Parties avaient encore des positions divergentes concernant les décisions relatives au mécanisme financier : certaines privilégiaient le consensus, d'autres une double majorité des Parties, y compris pour celles qui étaient visées à l'annexe II de la Convention; d'autres encore avaient proposé une majorité des quatre cinquièmes de l'ensemble des Parties. Cela étant, un petit nombre de Parties avaient exprimé leur préférence pour l'adoption par consensus de toutes les décisions, notamment celles sur les questions de fond, sur le mécanisme financier et sur un protocole. Par conséquent, aucun consensus ne s'était encore dégagé quant au projet de règlement intérieur. Le Président a exprimé son intention de mener des consultations supplémentaires pendant la période d'intersession en vue de permettre à la Conférence des Parties d'adopter son règlement intérieur dès le début de sa troisième session.

14. A la même séance, le représentant de l'Arabie saoudite, parlant également au nom de Bahreïn, des Emirats arabes unis, de l'Indonésie, du Liban, du Nigéria, de l'Oman, du Qatar, de la République arabe syrienne et du Venezuela, a dit que ces pays s'opposaient à l'application du projet de règlement intérieur en l'absence d'accord sur les projets d'articles 22 et 42. Ils avaient fourni au Président des projets de texte reflétant leurs positions sur ces deux articles.

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

15. A sa 2ème séance plénière, le 8 juillet, la Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président
3. Déclarations :
 - a) Déclarations d'ouverture;
 - b) Autres déclarations
4. Questions d'organisation :
 - a) Etat de la ratification de la Convention, y compris déclarations au titre de l'article 4.2 g);
 - b) Adoption du règlement intérieur;
 - c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Election des autres membres du bureau;
 - e) Participation d'organisations en qualité d'observateurs;
 - f) Organisation des travaux;
 - g) Calendrier des réunions des organes de la Convention, 1996-1997;
 - h) Date et lieu de la troisième session de la Conférence des Parties;
 - i) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
5. Examen de l'application de la Convention et des décisions prises par la Conférence des Parties à sa première session, notamment :
 - a) Engagements au titre de l'article 4;

- b) Le processus du Mandat de Berlin : bilan et intensification des efforts;
 - c) Mise au point et transferts de technologie (art. 4.1 c) et 4.5);
 - d) Activités exécutées conjointement : examen annuel des progrès réalisés dans le cadre de la phase pilote
6. Décisions visant à promouvoir l'application effective de la Convention :
- a) Communications des Parties :
 - i) Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention : directives, calendrier et processus d'examen;
 - ii) Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : directives, facilitation et processus d'examen;
 - b) Mécanisme financier :
 - i) Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial;
 - ii) Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial
7. Rapports d'autres organes subsidiaires : suite donnée aux conclusions et directives concernant les futurs travaux :
- a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA);
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI);
 - c) Rapport du Groupe spécial sur l'article 13 (AG13)
8. Questions administratives et financières :
- a) Etablissement du secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement;
 - b) Recettes, exécution du budget et répartition des ressources en 1997
9. Questions diverses

10. Conclusion de la session :

- a) Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session;
- b) Clôture de la session.

D. Election des autres membres du bureau
(Point 4 d) de l'ordre du jour)

16. A sa 2ème séance plénière, le 8 juillet, sur la proposition du Président, la Conférence des Parties a élu M. Mohamed M. Ould El Ghaouth (Mauritanie), président de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) et M. Tibor Faragó (Hongrie), président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), tous deux pour un second mandat. La Conférence a également noté que le Président et les autres membres du bureau du Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM) et le Président du Groupe spécial sur l'article 13 (AG13) resteraient en fonction pour un second mandat. A la même séance, il a été convenu que l'élection des sept vice-présidents et du rapporteur de la Conférence et des autres membres des bureaux du SBI, du SBSTA et de l'AG13 serait différée en attendant des consultations complémentaires sur les questions en suspens.

17. A sa 3ème séance plénière, le 10 juillet, sur la proposition du Président, la Conférence des Parties a élu par acclamation sept vice-présidents et le rapporteur de la Conférence. Le bureau de la Conférence a donc été constitué comme suit :

Président

M. Chen Chimutengwende (Zimbabwe)

Vice-Présidents

Mme Cornelia Quennet-Thielen (Allemagne)
M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda)
M. Anthony Clarke (Canada)
M. René Castro Hernández (Costa Rica)
M. Alexander I. Bedritsky (Fédération de Russie)
M. Abbas A. Naqı (Koweït)
M. Tuiloma Neroni Slade (Samoa)

Président de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre

M. Mohamed M. Ould El Ghaouth (Mauritanie)

Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

M. Tibor Faragó (Hongrie)

Rapporteur

M. Antonio G.M. La Viña (Philippines)

18. A la 9ème séance plénière, le 19 juillet, M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine), président du Groupe spécial du Mandat de Berlin, a signalé à la Conférence des Parties qu'après les consultations qu'il avait menées à la demande du Président, il ne s'était pas avéré possible de parvenir à un accord sur l'élection des vice-présidents et des rapporteurs de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre et du Groupe spécial sur l'article 13. Il avait cependant l'intention de tenir très prochainement des consultations supplémentaires pour permettre aux organes subsidiaires respectifs de procéder à ces élections aux sessions qu'ils tiendraient en décembre 1996.

E. Participation d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 4 e) de l'ordre du jour)

19. Pour l'examen de ce point à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet, la Conférence des Parties était saisie d'une note du secrétariat (FCCC/CP/1996/3). En sus des organisations déjà admises à la première session, la Conférence des Parties a décidé, à l'invitation du Président, d'accorder le statut d'observateur à une organisation intergouvernementale, la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, Guatemala (République du Guatemala), et aux 36 organisations non gouvernementales ci-après, énumérées dans l'annexe du document FCCC/CP/1996/3 :

1. Air-Conditioning & Refrigeration Institute, Arlington (Etats-Unis)
2. American Federation of Labor-Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO), Washington, D.C. (Etats-Unis)
3. Association pour un développement durable, Nouakchott (Mauritanie)
4. Atmosphere Action Network in East Asia (AANE), Séoul (Corée)
5. Australian Aluminium Council, Manuka (Australie)
6. Business Council of Australia, Canberra (Australie)
7. Centre for Energy, Environment, Science and Technology (CEEST), Dar es-Salaam (Tanzanie)
8. Center for International and European Environmental Research (ecologic), Berlin (Allemagne)
9. Climate Change Association of the Insurance Industry in Support of the UNEP Initiative, Cologne (Allemagne)
10. Comisión Interparlamentaria Centroamericana de Ambiente y Desarrollo (CICAD), Panama (République du Panama)
11. Energie 21, Boulogne (France)
12. Energy Efficiency Center (SEVEN), Prague (République tchèque)
13. European Business Council For a Sustainable Energy Future, Velp (Pays-Bas)
14. European Round Table of Industrialists (ERT Environment Watchdog Group), Bruxelles (Belgique)
15. European Wind Energy Association, Hemel Hempstead (Royaume-Uni)
16. Foundation Joint Implementation Network, Groningue (Pays-Bas)
17. Global Dynamics Institute, Rome (Italie)
18. Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies, Genève (Suisse)
19. International Institute for Energy Conservation (IIEC)-Europe, Londres (Royaume-Uni)
20. International Institute for Energy Conservation (IIEC), Washington, D.C. (Etats-Unis)

21. Japan Federation of Economic Organizations, Tokyo (Japon)
22. NGO Liaison Forum on Environment and Sustainable Development of the Conference of NGOs in Consultative Status with ECOSOC, Genève (Suisse)
23. Organization for Industrial Spiritual and Cultural Advancement-International, Tokyo (Japon) (OISCA-International)
24. Ozone Action, Washington, D.C. (Etats-Unis)
25. Palestinian Institute for Arid Land and Environmental Studies, Hébron (Palestine)
26. Peoples' Forum 2001, Tokyo (Japon)
27. Réseau Action Climat France (RACF), Paris (France)
28. Sierra Club du Canada, Ottawa (Canada)
29. Solar Electric Light Fund, Washington, D.C. (Etats-Unis)
30. Sahabat Alam Malaysia (Friends of the Earth), Penang (Malaisie)
31. Southern Center for Energy and Environment, Harare (Zimbabwe)
32. The Energy Conservation Center, Tokyo (Japon)
33. The Fridtjof Nansen Institute, Lysaker (Norvège)
34. The Japan Electrical Manufacturer's Association (JEMA), Tokyo (Japon)
35. Alliance mondiale pour la nature (UICN), Gland (Suisse)
36. University of the Pacific, Stockton, Etats-Unis.

F. Organisation des travaux
(Point 4 f) de l'ordre du jour)

20. La Conférence des Parties a examiné cette question à sa 2^{ème} séance plénière, le 8 juillet : à cette occasion, le Secrétaire exécutif a fait une déclaration liminaire sur la question de la documentation. Il a signalé à la Conférence que l'abondance de la documentation destinée aux organes de la Convention avait fait l'objet d'observations de la part du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) de l'ONU lors de l'examen des modalités de financement des services de conférence à fournir aux fins de la Convention à l'aide du budget-programme ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, il a précisé qu'une part importante de la documentation établie par le secrétariat découlait du processus d'élaboration des communications et d'examen et était donc imposée par les engagements résultant de la Convention et les procédures connexes établies par la Conférence des Parties. De plus, bon nombre des pages présentées aux organes intergouvernementaux correspondaient à des observations des Parties sur divers sujets, la longueur de celles-ci étant indépendante de la volonté du secrétariat. Enfin, le volume de la documentation étant à l'évidence lié à la fréquence des réunions, l'un des moyens de le restreindre serait de réduire le nombre des sessions des organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif a suggéré à cet égard d'envisager que les organes subsidiaires autres que l'AGBM ne se réunissent pas en même temps que la troisième session de la Conférence des Parties, ce qui permettrait de mieux répartir le volume de la documentation tout au long de l'année 1997 et de faire en sorte que les recommandations des organes subsidiaires soient disponibles bien avant la Conférence.

21. Sur la proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé à sa 2^{ème} séance plénière, le 8 juillet :

a) de renvoyer à l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI), pour examen, la question de la documentation destinée aux organes de la Convention;

b) de renvoyer le point 5 b) sur le processus du Mandat de Berlin au Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM), en lui demandant de présenter un projet de conclusions sur les travaux futurs du Groupe, y compris le calendrier et l'organisation du processus de négociation jusqu'à la troisième session de la Conférence des Parties;

c) de renvoyer les points 5 c) sur la mise au point et le transfert de technologie et 5 d) sur les activités exécutées conjointement à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et au SBI, en demandant à leurs présidents de proposer au bureau une démarche coordonnée ou intégrée pour l'examen de ces questions par les deux organes, notamment en fonction de leurs projets de programme de travail;

d) de renvoyer le point 6 a) sur les communications des Parties au SBSTA et au SBI; dans le cas du point 6 a) i) sur les communications des Parties visées à l'annexe I, en demandant au SBSTA d'étudier les modifications qui pourraient être apportées aux directives concernant l'établissement des communications nationales par les Parties visées à l'annexe I et de recommander une ligne de conduite en la matière, et en demandant au SBI d'étudier le calendrier de présentation des deuxièmes communications nationales et les modalités d'examen de ces communications, y compris l'organisation d'un futur processus d'examen; dans le cas du point 6 a) ii) relatif aux communications des Parties non visées à l'annexe I, en demandant au SBSTA d'examiner la question des directives et au SBI de se pencher sur la facilitation et le processus d'examen des communications; et ce, étant entendu que le SBSTA et le SBI pourraient envisager de regrouper leurs recommandations sur chacun de ces alinéas, afin que la Conférence des Parties prenne une décision à ce sujet;

e) De renvoyer le point 6 b) sur le mécanisme financier au SBI, en le priant de faire des recommandations appropriées concernant les mesures à prendre par la Conférence des Parties sur la question des directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial et du Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial;

f) de renvoyer le point 8 sur les questions administratives et financières au SBI, en le priant de fournir à la Conférence des Parties des directives précises sur les questions se rapportant au secrétariat de la Convention et à ses modalités de fonctionnement, ainsi qu'au budget de la Convention en ce qui concerne les recettes, l'exécution du budget et la répartition des ressources en 1997.

22. S'agissant du débat au niveau ministériel, la Conférence, à sa 3ème séance plénière, le 10 juillet 1996, a approuvé la suggestion du Président selon laquelle trois séances plénières et une table ronde informelle se tiendraient à cette occasion, les ministres et autres chefs de délégation des Parties feraient des déclarations au titre du point 5 de l'ordre du jour et le temps imparti pour ces déclarations serait de cinq minutes. La table ronde informelle organisée par le Président serait présidée par Mme Ruth Dreyfuss, conseillère fédérale et chef du Département fédéral de l'intérieur de la Suisse.

23. A la 4ème séance plénière, le 12 juillet, sur la proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer au SBI le point 5 a) relatif aux engagements au titre de l'article 4, en lui demandant de présenter à la Conférence des Parties une recommandation appropriée.

24. A la même séance, la Conférence des Parties a également décidé d'examiner à sa troisième session la question de la répartition des tâches entre le SBI et le SBSTA, en se fondant sur les recommandations que lui présenteraient les présidents de ces deux organes.

G. Calendrier des réunions des organes de la Convention, 1996-1997

(Point 4 g) de l'ordre du jour)

25. A sa 9ème séance plénière, le 19 juillet, la Conférence des Parties, prenant note de la recommandation du bureau selon laquelle le SBSTA, le SBI et le Groupe spécial sur l'article 13 ne devraient pas se réunir en même temps que la troisième session de la Conférence des Parties, a approuvé un calendrier des réunions proposé par le Secrétaire exécutif sur la base de discussions entre les membres du bureau. La Conférence a également décidé que le bureau garderait la question du calendrier à l'étude. Le calendrier des réunions est reproduit à la section III de la deuxième partie du présent rapport.

H. Date et lieu de la troisième session de la Conférence des Parties

(Point 4 h) de l'ordre du jour)

26. A sa 8ème séance plénière, le 19 juillet, la Conférence des Parties, ayant examiné une proposition soumise par le Président, a adopté la décision 1/CP.2 sur la date et le lieu de la troisième session de la Conférence des Parties, acceptant l'offre du Gouvernement japonais d'accueillir la Conférence. Le texte de cette décision figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

27. Lors de l'adoption de cette décision, M. Sukio Iwadare, ministre d'Etat et directeur général de l'Agence de l'environnement du Japon, a fait une déclaration.

I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 4 i) de l'ordre du jour)

28. A sa 9ème séance plénière, le 19 juillet, la Conférence des Parties a pris note du rapport du bureau sur les pouvoirs des représentants des Parties à la deuxième session de la Conférence des Parties (FCCC/CP/1996/4), tel que modifié oralement par le Secrétaire exécutif.

J. Participation

29. La deuxième session de la Conférence des Parties et les sessions des organes subsidiaires qui se sont tenues parallèlement ont réuni les représentants des 147 Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont les noms suivent :

Albanie	Grèce	Ouzbékistan
Algérie	Grenade	Pakistan
Allemagne	Guatemala	Panama
Antigua-et-Barbuda	Guinée	Paraguay
Arabie saoudite	Guinée-Bissau	Pays-Bas
Argentine	Guyana	Pérou
Arménie	Honduras	Philippines
Australie	Hongrie	Pologne
Autriche	Iles Marshall	Portugal
Bahreïn	Iles Salomon	Qatar
Bangladesh	Inde	République arabe syrienne
Barbade	Indonésie	République centrafricaine
Belgique	Irlande	République de Corée
Belize	Islande	République démocratique populaire lao
Bénin	Italie	République de Moldova
Bolivie	Jamaïque	République populaire démocratique de Corée
Bhoutan	Japon	République tchèque
Botswana	Jordanie	République-Unie de Tanzanie
Brésil	Kenya	Roumanie
Bulgarie	Kiribati	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Burkina Faso	Koweït	Sainte-Lucie
Cambodge	Lesotho	Saint-Kitts-et-Nevis
Cameroun	Lettonie	Samoa
Canada	Liban	Sénégal
Cap-Vert	Liechtenstein	Sierra Leone
Chili	Lituanie	Slovaquie
Chine	Luxembourg	Slovénie
Colombie	Malaisie	Soudan
Comores	Malawi	Sri Lanka
Communauté européenne	Maldives	Suède
Costa Rica	Mali	Suisse
Côte d'Ivoire	Malte	Tchad
Croatie	Maroc	Thaïlande
Cuba	Maurice	Togo
Danemark	Mauritanie	Trinité-et-Tobago
Djibouti	Mexique	Turkménistan
Egypte	Micronésie (Etats fédérés de)	Tunisie
El Salvador	Monaco	Uruguay
Emirats arabes unis	Mongolie	Vanuatu
Erythrée	Myanmar	Venezuela
Equateur	Namibie	Viet Nam
Espagne	Népal	Yémen
Estonie	Nicaragua	Zaïre
Etats-Unis d'Amérique	Niger	Zambie
Ethiopie	Nigéria	Zimbabwe
Fédération de Russie	Nioué	
Fidji	Norvège	
Finlande	Nouvelle-Zélande	
France	Oman	
Gambie	Ouganda	
Géorgie		
Ghana		

30. Ont également assisté à la session en qualité d'observateurs les représentants des 14 Etats non parties à la Convention dont les noms suivent :

Afrique du Sud	Iran (République	République dominicaine
Ex-République yougoslave	islamique d')	Saint-Siège
de Macédoine	Iraq	Singapour
Gabon	Israël	Swaziland
Haïti	Madagascar	Turquie
		Ukraine

31. Etaient représentés les bureaux de l'ONU et programmes des Nations Unies ci-après :

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
 Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
 Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
 Commission économique pour l'Europe (CEE/ONU)
 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
 Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
 Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies
 Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces
 de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES/PNUE)
 Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

32. Etaient représentées les institutions spécialisées et autres organisations du système des Nations Unies ci-après :

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
 Commission océanographique intergouvernementale (UNESCO/COI)
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
 Banque mondiale
 Organisation mondiale de la santé (OMS)
 Organisation météorologique mondiale (OMM)
 Fonds pour l'environnement mondial Banque mondiale/PNUD/PNUE (FEM)
 Groupe d'experts intergouvernemental OMM/PNUE sur l'évolution du climat (GIEC)
 Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
 Organisation mondiale du commerce (OMC)

33. Pour la liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont pris part à la Conférence des Parties, voir l'annexe V.

K. Documentation

34. On trouvera à l'annexe VI la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa deuxième session.

III. DECLARATIONS GENERALES
(Point 3b) de l'ordre du jour)

35. A la 4ème séance plénière, le 12 juillet, les représentants des Etats observateurs ci-après ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Iran et Turquie.

36. Des déclarations ont été faites au titre de ce point de l'ordre du jour par le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à la 2ème séance plénière, le 8 juillet, et par le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) à la 4ème séance plénière, le 12 juillet.

37. A la 4ème séance plénière, le 12 juillet, des déclarations ont également été faites par le représentant d'une organisation intergouvernementale, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), et par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après : Business Council for a Sustainable Energy Future, Chambre de commerce internationale (au nom des organisations non gouvernementales commerciales ou professionnelles représentées à la Conférence), Climate Action Network-South East Asia, Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement, Conseil oecuménique des Eglises et National Association of Regulatory Utility Commissioners des Etats-Unis.

**IV. EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION ET DES DECISIONS PRISES
PAR LA CONFERENCE DES PARTIES A SA PREMIERE SESSION**

(Point 5 de l'ordre du jour)

38. Aux 5ème, 6ème, 7ème et 8ème séances plénières, les 17, 18 et 19 juillet, des déclarations ont été faites au titre de ce point de l'ordre du jour par 99 ministres et autres chefs de délégation des Parties. On trouvera à l'annexe II la liste des 99 ministres et chefs de délégation qui ont fait des déclarations au titre de ce point.

39. A la 6ème séance plénière, le 18 juillet, Mme Ruth Dreifuss, conseillère fédérale et chef du Département fédéral de l'intérieur de la Suisse, parlant en sa qualité de présidente de la table ronde informelle sur le thème "Changements climatiques : nouvelles conclusions scientifiques et possibilités d'action" organisée à l'occasion du débat au niveau ministériel, a résumé les discussions de cette table ronde. Le texte de son résumé est reproduit à l'annexe III.

40. A la 6ème séance plénière, le 18 juillet, le Président a présenté le texte d'une déclaration ministérielle élaborée dans le cadre de consultations avec un groupe représentatif de "collaborateurs du Président" présidé par M. S. Marchi, ministre de l'environnement du Canada. Ce texte a été présenté au nom des ministres et autres chefs de délégation présents à la deuxième session de la Conférence des Parties. Le Président a fait savoir à ce propos que la déclaration suscitait des préoccupations ou des difficultés chez certaines délégations, soit qu'elles estiment que le texte allait trop loin, soit qu'elles pensent au contraire qu'il n'allait pas assez loin. Cependant, le texte dans son ensemble faisait l'objet d'un très large consensus entre les ministres et autres chefs de délégation participant à la Conférence.

41. A sa 7ème séance plénière, le 18 juillet, la Conférence des Parties, sur la proposition du Président, a pris note de la déclaration ministérielle et a décidé de la joindre en annexe à son rapport. Le texte de la déclaration est reproduit dans l'annexe de la deuxième partie du présent rapport.

42. A cette occasion, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, de la Nouvelle-Zélande, de l'Arabie saoudite (parlant également au nom des Parties ci-après : Bahreïn, Emirats arabes unis, Fédération de Russie, Jordanie, Koweït, Nigéria, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Venezuela et Yémen, et d'un Etat ayant le statut d'observateur, la République islamique d'Iran) et de l'Irlande (s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres). On trouvera dans l'annexe IV le texte de ces déclarations.

43. A la même séance, le représentant du Ghana a dit que, tout en approuvant dans l'ensemble le texte de la déclaration, son pays ne pouvait accepter le libellé du paragraphe 6 concernant l'exécution des engagements pris par les Parties visées à l'annexe I.

44. A la 9ème séance plénière, le 19 juillet, les représentants du Venezuela, de la Fédération de Russie et du Samoa (parlant au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires) ont fait d'autres déclarations au sujet de la déclaration ministérielle. Le texte de ces interventions figure dans l'annexe IV.

45. A la même séance, sur la proposition du représentant de l'Allemagne, la Conférence des Parties a décidé par acclamation que la déclaration serait désignée sous le nom de Déclaration ministérielle de Genève.

46. A la 8ème séance plénière, le 19 juillet, la Conférence des Parties était saisie au titre de ce point de l'ordre du jour d'un résumé, établi par le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, des débats sur le deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, y compris un projet de décision contenant deux versions entre crochets d'un même paragraphe sur lequel il n'avait pas été possible de parvenir à un consensus (FCCC/CP/1996/L.11). Ayant entendu un rapport du Président du SBSTA, suggérant comme solution possible de supprimer le texte des deux versions entre crochets, la Conférence des Parties, sur la proposition du Président, a approuvé la suggestion faite par le Président du SBSTA et a adopté la décision 6/CP.2 relative au deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Le texte de cette décision figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

47. Lors de l'adoption de la décision 6/CP.2, le représentant des Iles Marshall, se référant aux deux versions du paragraphe supprimé, a dit que la première option représentait l'opinion majoritaire des Parties à la Convention. Ce n'était qu'avec la plus grande réticence et avec les plus grandes réserves qu'il avait pu accepter la solution de compromis consistant à supprimer les deux variantes.

48. Le représentant de l'Irlande, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, s'est vivement félicité de la conclusion figurant dans la décision 6/CP.2 selon laquelle le deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat était l'évaluation la plus exhaustive et fiable de l'étude des changements climatiques. La Communauté européenne et ses Etats membres estimaient qu'il aurait fallu également réunir un consensus sur l'utilisation du deuxième rapport d'évaluation et souscrivaient pleinement à celui-ci en tant que base d'une action d'urgence visant à promouvoir la mise en oeuvre de la Convention et à mettre au point un protocole ou un autre instrument juridique. Ils tenaient également à manifester leur appui sans réserve à la poursuite des travaux du GIEC et à l'utilisation de ces travaux par les organes de la Convention.

49. Le représentant de l'Arabie saoudite a dit qu'il préférerait la seconde des deux variantes, mais qu'il pouvait souscrire à la solution de compromis consistant à les supprimer toutes les deux. A son avis, il fallait laisser à chaque organe subsidiaire le soin d'apprécier le deuxième rapport d'évaluation.

50. Le représentant du Samoa, parlant au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires, a dit que, tout en acceptant la décision 6/CP.2, l'Alliance estimait néanmoins que le deuxième rapport d'évaluation devait servir de base à une action d'urgence visant à promouvoir l'application de la Convention et à mettre au point un protocole ou un autre instrument juridique, comme prévu dans le mandat de Berlin.

A. Engagements au titre de l'article 4

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

51. Cette question a été renvoyée au SBI par la Conférence des Parties à sa 4ème séance plénière, le 12 juillet (voir par. 23 ci-dessus). A sa 8ème séance plénière, le 19 juillet, la Conférence des Parties, ayant entendu un rapport du Président du SBI, a noté que l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre reprendrait l'examen de cette question à une session ultérieure.

B. Le processus du Mandat de Berlin : bilan et intensification des efforts

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

52. Cette question a été renvoyée au Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM) par la Conférence des Parties à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet (voir par. 21 b) ci-dessus). A la 8ème séance plénière, le 19 juillet, le Président du Groupe spécial du Mandat de Berlin a rendu compte à la Conférence des Parties des travaux du Groupe spécial. L'AGBM s'était réuni à quatre reprises depuis la première session de la Conférence des Parties et, conformément à son mandat, avait concentré son attention sur l'analyse et l'évaluation des différentes options qui se présentaient aux Parties concernant tant les objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions que les politiques et les mesures. Cependant, les travaux de l'AGBM s'orienteraient désormais progressivement vers des négociations.

53. Le Président du Groupe a signalé que l'AGBM avait organisé des ateliers informels à sa troisième session et des tables rondes à sa quatrième session, sur la question des objectifs chiffrés et sur les politiques et mesures. Une autre table ronde avait été organisée à la quatrième session au sujet des incidences éventuelles, sur les pays en développement, des nouveaux engagements à négocier pour les Parties visées à l'annexe I. Le Président du Groupe a fait observer que ces réunions de caractère informel avaient facilité des échanges de vues à la fois utiles et constructifs.

54. Se référant au programme de travail prévu pour le Groupe jusqu'à la troisième session de la Conférence des Parties, le Président a indiqué que les Parties avaient été invitées à présenter de nouvelles propositions concrètes avant le 15 octobre 1996. Avec le concours du secrétariat de la Convention, il avait entrepris de faire la synthèse de toutes les propositions reçues jusque-là, en prévision de la cinquième session de l'AGBM qui se tiendrait en décembre 1996. Il a exprimé l'espoir que cette synthèse fournirait un cadre utile pour les débats du Groupe à sa cinquième session et constituerait un important apport en vue de l'établissement d'un texte de négociation.

55. A la même séance, la Conférence des Parties a pris note avec satisfaction des rapports du Groupe spécial du Mandat de Berlin sur les travaux de ses première, deuxième et troisième sessions (FCCC/AGBM/1995/2 et Corr.1, FCCC/AGBM/1995/7 et FCCC/AGBM/1996/5), ainsi que du rapport oral du Président sur les travaux de la quatrième session du Groupe, et a prié celui-ci de poursuivre ses travaux conformément à son mandat et avec la plus grande diligence possible.

C. Mise au point et transfert de technologie (articles 4.1 c) et 4.5)

(Point 5 c) de l'ordre du jour)

56. Ce point a été renvoyé au SBSTA et au SBI par la Conférence des Parties à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet (voir par. 21 c) ci-dessus). A sa 8ème séance plénière, le 19 juillet, la Conférence des Parties, sur la recommandation du SBSTA et du SBI, a adopté la décision 7/CP.2 sur la mise au point et le transfert de technologie. On trouvera le texte de cette décision à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

D. Activités exécutées conjointement : examen annuel des progrès réalisés dans le cadre de la phase pilote

(Point 5 d) de l'ordre du jour)

57. Ce point a été renvoyé au SBSTA et au SBI par la Conférence des Parties à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet (voir par. 21 c) ci-dessus). A sa 8ème séance plénière, le 19 juillet, la Conférence des Parties, sur la recommandation du SBSTA et du SBI, a adopté la décision 8/CP.2 sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Le texte de cette décision est reproduit à la section I de la deuxième partie du présent rapport. Pour les conclusions adoptées par le SBSTA sur cette question, il convient de se reporter au document FCCC/SBSTA/1996/13, par. 38.

V. DECISIONS VISANT A PROMOUVOIR L'APPLICATION EFFECTIVE DE LA CONVENTION

(Point 6 de l'ordre du jour)

A. Communications des Parties

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

i) Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention : directives, calendrier et processus d'examen

58. La Conférence des Parties, à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet, a renvoyé ce point au SBSTA et au SBI, en demandant au premier d'étudier les modifications qui pourraient être apportées aux directives concernant l'établissement des communications nationales par les Parties visées à l'annexe I et de recommander une ligne de conduite en la matière, et au second d'étudier le calendrier de présentation des deuxièmes communications nationales et les modalités d'examen de ces communications, y compris l'organisation d'un futur processus d'examen (voir par. 21 d) ci-dessus). A sa 8ème séance plénière, le 19 juillet, la Conférence des Parties, sur la recommandation du SBSTA et du SBI, a adopté la décision 9/CP.2 relative aux communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention : directives, calendrier et processus d'examen. Le texte de cette décision figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport. Pour les conclusions adoptées par le SBI sur cette question, voir le document FCCC/SBI/1996/12, par. 14.

ii) Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : directives, facilitation et processus d'examen

59. La Conférence des Parties, à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet, a renvoyé ce point au SBSTA et au SBI, en demandant au premier d'examiner la question des directives et au second de se pencher sur la facilitation et le processus d'examen des communications (voir par. 21 d) ci-dessus). A sa 8ème séance plénière, le 19 juillet, la Conférence des Parties, sur la recommandation du SBSTA et du SBI, a adopté la décision 10/CP.2 relative aux communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : directives, facilitation et processus d'examen. Le texte de cette décision est reproduit à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

B. Mécanisme financier

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

i) Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

60. Ce point a été renvoyé au SBI par la Conférence des Parties à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet (voir par. 21 e) ci-dessus). A sa 8ème séance plénière, le 19 juillet, la Conférence des Parties, sur la recommandation du SBI, a adopté la décision 11/CP.2 sur les directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial. On trouvera le texte de cette décision à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

ii) Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial

61. Ce point a été renvoyé au SBI par la Conférence des Parties à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet (voir par. 21 e) ci-dessus). A sa 8ème séance plénière, le 19 juillet, la Conférence des Parties, conformément à la décision 2/SBI.1, a adopté la décision 12/CP.2 sur le mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial, par laquelle elle a adopté le mémorandum d'accord. A la même séance, la Conférence des Parties, sur la recommandation du SBI, a adopté la décision 13/CP.2 sur le mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial : annexe sur la détermination des moyens financiers nécessaires et disponibles pour appliquer la Convention, par laquelle elle a renvoyé le texte de l'annexe au SBI pour un examen plus approfondi. Le texte de ces décisions figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

VI. RAPPORTS D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES : SUITE DONNEE AUX CONCLUSIONS ET DIRECTIVES CONCERNANT LES FUTURS TRAVAUX

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

62. A sa 2ème séance plénière, le 8 juillet, la Conférence des Parties, ayant entendu un rapport du Président du SBSTA sur la question de la création de groupes consultatifs techniques intergouvernementaux a décidé, sur la proposition du Président, de prier le SBSTA de revenir sur cette question à une session ultérieure à déterminer, en fonction de toute expérience acquise à la faveur de l'utilisation d'un éventuel fichier d'experts.

63. A sa 8ème séance plénière, le 19 juillet, la Conférence des Parties, ayant entendu un rapport sur les travaux du SBSTA présenté par son Président, a pris note avec satisfaction des rapports de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de ses première et deuxième sessions (FCCC/SBSTA/1995/3 et FCCC/SBSTA/1996/8), ainsi que du rapport oral du Président sur les travaux de la troisième session du SBSTA, et a prié celui-ci de poursuivre ses travaux conformément à son mandat.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

64. A sa 8ème séance plénière, le 19 juillet, la Conférence des Parties, ayant entendu un rapport sur les travaux du SBI présenté par son Président, a pris note avec satisfaction des rapports de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre sur les travaux de ses première et deuxième sessions (FCCC/SBI/1995/5 et Corr.1 et FCCC/SBI/1996/9), ainsi que du rapport oral du Président sur les travaux de sa troisième session, et l'a prié de poursuivre ses travaux conformément à son mandat. Sur la recommandation du SBI, la Conférence des Parties a également adopté la décision 2/CP.2 sur le programme de travail de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre pour 1996-1997 et la décision 3/CP.2 sur les activités du secrétariat ayant trait à l'appui technique et financier

aux Parties. Le texte de ces décisions figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

C. Rapport du Groupe spécial sur l'article 13

(Point 7 c) de l'ordre du jour)

65. A sa 8ème séance plénière, le 19 juillet, la Conférence des Parties, ayant entendu un rapport sur les travaux du Groupe spécial sur l'article 13 présenté par son Président, a pris note avec satisfaction des rapports du Groupe spécial sur l'article 13 sur les travaux de ses première et deuxième sessions (FCCC/AG13/1995/2 et FCCC/AG13/1996/2) et l'a prié de poursuivre ses travaux conformément à son mandat. Sur la recommandation du Groupe spécial sur l'article 13, la Conférence des Parties a également adopté la décision 4/CP.2 relative aux travaux futurs du Groupe spécial sur l'article 13 et la décision 5/CP.2 relative au lien entre le Groupe spécial sur l'article 13 et le Groupe spécial du Mandat de Berlin. Le texte de ces décisions figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

VII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

(Point 8 de l'ordre du jour)

A. Etablissement du secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

66. Ce point a été renvoyé au SBI par la Conférence des Parties à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet (voir par. 21 f) ci-dessus). A sa 8ème séance plénière, le 19 juillet, la Conférence des Parties, sur la recommandation du SBI, a adopté la décision 14/CP.2 sur l'établissement du secrétariat permanent et les dispositions relatives à son fonctionnement, et la décision 15/CP.2 sur l'accord concernant le siège du secrétariat de la Convention. On trouvera le texte de ces décisions à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

67. Concernant la décision 15/CP.2, l'attention a été appelée sur une déclaration faite par le Secrétaire exécutif au SBI sur ce sujet (voir FCCC/SBI/1996/12, par. 46 et 47).

B. Recettes, exécution du budget et répartition des ressources en 1997

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

68. Ce point, de même que la question de la documentation, ont été renvoyés au SBI par la Conférence des Parties à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet (voir par. 21 a) et f) ci-dessus). A sa 8ème séance plénière, le 19 juillet, la Conférence des Parties, sur la recommandation du SBI, a adopté la décision 16/CP.2 sur les recettes, l'exécution du budget et la répartition des ressources en 1997, et la décision 17/CP.2 sur le volume de la documentation. Le texte de ces décisions est reproduit à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

VIII. QUESTIONS DIVERSES
(Point 9 de l'ordre du jour)

69. Au titre de ce point, la Conférence, à sa 4^{ème} séance plénière, le 12 juillet, a abordé la question de l'invitation faite à la Conférence des Parties par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/113 d'apporter une contribution à sa session extraordinaire sur le programme Action 21. Sur l'invitation du Président, la Conférence des Parties a décidé de prier l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre d'examiner cette question à sa cinquième session, en février 1997, et de fournir une contribution à la session extraordinaire de l'Assemblée générale au nom de la Conférence des Parties. Elle a également prié le secrétariat de la Convention de présenter un rapport succinct à l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre, afin de faciliter ses travaux sur la contribution à fournir à l'Assemblée générale.

70. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration au titre de ce point.

IX. CONCLUSION DE LA SESSION
(Point 10 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session
(Point 10 a) de l'ordre du jour)

71. A sa 9^{ème} séance plénière, le 19 juillet, la Conférence des Parties a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa deuxième session (FCCC/CP/1996/L.10), en autorisant le Rapporteur à compléter le rapport selon qu'il convenait avec le concours du secrétariat de la Convention.

B. Clôture de la session
(Point 10 b) de l'ordre du jour)

72. A la 9^{ème} séance plénière, le 19 juillet, la Conférence des Parties, ayant examiné un projet de résolution présenté par le Président (FCCC/CP/1996/L.6), a adopté la résolution 1/CP.2 intitulée "Remerciements au Gouvernement suisse". Le texte de cette résolution figure à la section II de la deuxième partie du présent rapport.

73. Lors de l'adoption de la résolution 1/CP.2, le représentant de la Suisse a fait une déclaration.

74. Des déclarations de clôture ont été prononcées par les représentants du Costa Rica (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), d'El Salvador (au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes), de l'Irlande (au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres), de la Slovénie (au nom des Etats d'Europe orientale), des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie. Le Secrétaire exécutif a fait une déclaration.

75. Le Président, après avoir remercié tous les participants de leur coopération constructive, a prononcé la clôture de la deuxième session de la Conférence des Parties.

Annexe I**Résumés des déclarations d'ouverture**

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

1. A la 1ère séance plénière, le 8 juillet, M. Nitin Desai, secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable, a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Pour le Secrétaire général, le fait que la Convention avait été ratifiée par 159 Etats et que les Parties s'employaient avec diligence à renforcer leurs engagements antérieurs représentait un progrès sensible sur la voie d'une sécurité mondiale dans le domaine du climat. La tâche qui attendait les Parties consistait à trouver de nouveaux moyens de faire intervenir l'ensemble de la communauté internationale dans la mise en oeuvre effective de la Convention. Les pays industrialisés devaient ouvrir la voie en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, mais les pays en développement pouvaient également contribuer à ce processus, notamment par une amélioration de l'efficacité énergétique, à condition de bénéficier d'une assistance financière accrue en vue d'étoffer leurs capacités scientifiques, technologiques et institutionnelles, ainsi que d'un plus large accès aux meilleures techniques disponibles. Vu les liens entre les changements climatiques et d'autres secteurs, il fallait veiller à coordonner et à intégrer les activités des organisations intergouvernementales et des organes des Nations Unies, étudier la possibilité d'établir de nouveaux partenariats et de nouvelles coentreprises, et encourager la participation du secteur privé, d'organisations de protection de l'environnement et d'autres organisations au niveau local. Concernant la demande adressée par l'Assemblée générale à la Conférence des Parties de contribuer à la session extraordinaire consacrée à Action 21, la Conférence des Parties pourrait envisager d'apporter une telle contribution dans quatre domaines prioritaires : nécessité d'améliorer le rendement énergétique; importance de mesures visant à encourager l'utilisation de sources d'énergie renouvelables qui soient à la fois durables et écologiquement rationnelles; nécessité d'intensifier les travaux de recherche menés par les pouvoirs publics et le secteur privé sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et des matériaux et sur des techniques de production plus écologiques; et dispositions susceptibles de favoriser des corrélations entre l'énergie et le développement durable dans le système des Nations Unies.

2. Commentant le message lu au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Desai a mis l'accent sur les liens étroits existant entre l'application de la Convention et le suivi du programme Action 21 et des principes de Rio. Il était prévu d'organiser une session extraordinaire de l'Assemblée générale en juin 1997, pour examiner la mise en oeuvre des engagements de Rio, après quoi la Conférence des Parties tiendrait une troisième session extrêmement importante. Il fallait espérer que les préparatifs de ces deux grands événements politiques feraient l'objet d'une interaction et se renforceraient mutuellement, comme cela s'était produit à l'occasion des travaux préparatoires qui avaient abouti à la négociation de la Convention, d'une part, et du programme Action 21 et des principes de Rio, d'autre part. L'objectif des deux processus devait être de réaffirmer l'engagement politique qui semblait si visible et si manifeste au monde en 1992, mais qui ne l'était pas toujours autant à l'heure actuelle. Il

fallait aussi conférer un caractère d'urgence aux transformations à opérer dans les modes de production et de consommation, les manières de penser et les types de comportement, afin d'offrir une planète plus sûre aux générations actuelles et à venir. Tel était le défi qui se présentait tant à la Commission du développement durable qu'à la Conférence des Parties. Toutes deux avaient une lourde responsabilité à assumer, à laquelle elles devraient se consacrer avec toute la célérité et la détermination voulues.

3. M. Claude Haegi, conseiller de la République et du Canton de Genève, parlant au nom des autorités genevoises, a souhaité à tous les participants la bienvenue à Genève. Il a rappelé que la première conférence sur le climat organisée sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale, ainsi que de nombreuses autres réunions importantes sur la question s'étaient tenues dans cette ville et que les autorités genevoises étaient disposées à accueillir de futures réunions si la Conférence des Parties le demandait. L'évolution du climat était une des questions les plus complexes jamais traitées par les scientifiques, faisant intervenir des considérations philosophiques et éthiques quant à la place de l'homme dans la nature. Il ressortait clairement des constatations du GIEC que l'homme avait un rôle dans les changements climatiques et que ceux-ci posaient des problèmes majeurs au niveau international. Dans la tâche consistant à conserver un environnement viable pour les générations futures, aucune mesure ne pouvait être prise isolément. Un nouveau contrat social s'avérait nécessaire, liant à la fois l'homme, l'environnement et l'économie. Enumérant diverses activités entreprises par les autorités genevoises pour répondre aux préoccupations écologiques, M. Haegi a mis l'accent sur la responsabilité morale qui incombait aux décideurs de sauvegarder l'environnement. Il a rappelé les paroles du prophète Mahomet, disant que le monde était verdoyant et bon, et que Dieu en avait fait don à l'homme pour qu'il le garde : chacun devait comprendre qu'au bout du compte, c'était la vie elle-même qui était en jeu.

4. M. Michael Zammit Cutajar, secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention, saluant tous les participants à la deuxième session de la Conférence des Parties, a exprimé sa gratitude à la Présidente sortante pour sa contribution au processus de mise en oeuvre de la Convention et pour les travaux réalisés par son Ministère pour appuyer l'installation du secrétariat de la Convention dans son nouveau siège à Bonn. Il a également remercié les autorités de la Confédération suisse et de la République et du Canton de Genève de tous leurs efforts visant à offrir au secrétariat de la Convention un cadre de travail favorable à Genève. Concernant l'état actuel de la Convention, il a souligné que les engagements pris devaient être honorés pour rester crédibles, condition sine qua non pour établir une base solide permettant d'étoffer et de renforcer la Convention. La sensibilisation et l'appui du public s'avéraient essentiels pour atteindre les buts de la Convention. Le PNUE devait promouvoir l'application de l'article 6, de même que l'OMM était le champion de l'article 5. La présente session de la Conférence offrait une possibilité de dresser un bilan, d'examiner l'application de la Convention et de prendre des décisions pour que les travaux menés au titre de celle-ci puissent être poursuivis de manière productive. Il était à espérer que le débat au niveau ministériel fournirait une occasion de se concentrer sur l'avenir de la Convention et de donner une impulsion politique à la phase de négociation du Mandat de Berlin.

5. M. G.O.P. Obasi, secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, a dit que le principal fait nouveau survenu depuis la première session de la Conférence des Parties tenait à la conclusion du GIEC selon laquelle il y avait "une influence perceptible de l'homme sur le climat global". La controverse n'avait plus lieu d'être et il incombait aux Parties à la Convention de prendre des mesures décisives. Premièrement, il était urgent de mener à bonne fin les négociations visant à stabiliser les émissions de dioxyde de carbone à un niveau qui permettrait d'inverser la tendance actuelle dans un délai raisonnable. Deuxièmement, il semblait important que les organes subsidiaires de la Convention continuent de fournir une assise scientifique et technique solide aux délibérations des Parties à la Convention. L'OMM continuerait pour sa part à publier des comptes rendus annuels sur l'état du climat mondial. Troisièmement, il restait nécessaire de s'attacher à renforcer les capacités nationales pour constituer des séries continues de données, et toutes les Parties étaient instamment invitées à renforcer leur soutien aux activités de surveillance et de recherche concernant le climat, aux études d'impact et aux services climatologiques, en application des articles 4.1 g) et 5 de la Convention. A cet égard, l'OMM était disposée à coordonner le cas échéant des programmes climatologiques internationaux à long terme englobant aussi bien la surveillance que la recherche. Quatrièmement, il fallait songer tout particulièrement à aider les pays en développement et les pays ayant une économie en transition à se doter des moyens voulus pour limiter leurs émissions, grâce à la mise au point et au transfert des technologies et à la fourniture d'un appui financier approprié. Pour finir, M. Obasi a engagé toutes les Parties à encourager l'établissement ou le renforcement de comités climatologiques nationaux et de plans d'action nationaux et régionaux relatifs aux changements climatiques, à l'appui du Programme d'action pour le climat, initiative interinstitutions visant à instaurer un cadre global pour les programmes scientifiques et techniques internationaux ayant trait au climat, et il a réaffirmé que l'OMM était fermement déterminée à accorder tout son soutien à la Convention et à son application.

6. Mme Elizabeth Dowdeswell, directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a dit que le GIEC, ainsi qu'il ressortait des conclusions présentées dans son deuxième rapport d'évaluation, avait été à la fois franc et clair dans son message adressé au monde. Les conséquences à en tirer étaient tout aussi claires. Toutes les émissions supplémentaires de gaz thermo-actifs d'origine humaine devaient être considérées comme des actes délibérés de pollution que les gouvernements étaient moralement tenus de ramener dans des limites qui ne permettent pas une dangereuse ingérence dans le système climatique. Le GIEC serait tôt ou tard en mesure de définir ces limites, mais le principe de précaution devait entre-temps être respecté. Il était temps de fixer des objectifs concrets pour la réduction des émissions, notamment une limite maximale des émissions globales - et ce, dans les meilleurs délais - ainsi qu'un calendrier visant à les atteindre. A cet effet, une participation volontaire des pays en développement aux mesures de réduction des émissions s'avérait essentielle. Ces pays devaient donc accéder promptement et sans entrave à des mécanismes financiers internationaux et à des moyens technologiques appropriés exempts de conditions politiques, en bénéficiant de ressources nouvelles et additionnelles venant s'ajouter à celles de l'aide au développement. Les pays industrialisés devaient pour leur part montrer clairement la voie en acceptant de réduire leurs émissions carboniques après l'an 2000 autant qu'ils le pouvaient. Diverses possibilités

d'action étaient envisageables : améliorations à apporter à la gestion intégrée et durable des ressources; coordination et concertation accrues entre les structures existant aux niveaux international, régional et national pour veiller à la rationalité des mesures de protection de l'atmosphère et des actions visant à protéger l'environnement; participation du secteur privé et de la société civile; recours aux instruments du marché et à d'autres dispositifs en vue d'encourager une utilisation efficace de l'énergie; et activités exécutées conjointement. Mme Dowdeswell a également accueilli favorablement la proposition du Secrétaire exécutif tendant à confier au PNUE un rôle de chef de file dans l'application de l'article 6 de la Convention. Le PNUE était un partenaire actif et déterminé dans ce processus, mais en dernière analyse, le choix des mesures à prendre incombait manifestement aux Parties à la Convention.

7. M. Bert Bolin, président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), se référant au paragraphe du résumé à l'intention des décideurs figurant dans le deuxième rapport d'évaluation du GIEC où il était indiqué qu'"un faisceau d'éléments suggère qu'il y a une influence perceptible de l'homme sur le climat global", a dit que le paragraphe en question avait fait l'objet d'un accord à l'issue d'un large débat et d'un examen très approfondi par les gouvernements, compte tenu de l'importance d'une conclusion aussi essentielle pour les responsables de l'élaboration des politiques. Vu les incertitudes liées à la prévision de changements climatiques au niveau régional, il était manifestement très difficile à un pays d'évaluer le risque auquel un changement climatique pouvait l'exposer et, partant, la position à adopter dans les négociations internationales sur les politiques et mesures : ce rapport contenait néanmoins une mine de renseignements sur la sensibilité et la vulnérabilité des écosystèmes et des systèmes socio-économiques à une éventuelle évolution du climat. Les documents techniques en cours d'élaboration au GIEC, visant à aider les Parties à la Convention, portaient, entre autres, sur les politiques et mesures, sur des scénarios possibles de stabilisation conformément à l'article 2 de la Convention, ainsi que sur les incidences écologiques de la limitation des émissions. Même si le deuxième rapport d'évaluation avait été bien accueilli dans l'ensemble, des objections avaient été formulées quant à certaines de ses conclusions et une ou deux organisations non gouvernementales avaient reproché au GIEC de ne pas avoir suivi des procédures concertées dans ses travaux, ce contre quoi il s'inscrivait en faux. Le GIEC se félicitait des commentaires critiques reposant sur des analyses scientifiques et techniques rigoureuses, mais bon nombre des objections soulevées avaient déjà été examinées à un stade ou à un autre et rejetées en raison de leurs fondements scientifiques insuffisants. Parmi les autres activités entreprises dans le cadre du Groupe, il convenait de mentionner une révision des Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre : à ce propos, M. Bolin a souligné que le GIEC n'entendait pas procéder à de telles révisions de son propre chef, mais uniquement lorsque des gouvernements le demandaient ou lorsque des informations ou des données d'observation nouvelles le justifiaient. Pour finir, il a fait observer que la question la plus souvent posée par le public ainsi que par les décideurs concernait la répartition géographique possible des changements climatiques mondiaux. Un atelier sur cette question devait se tenir à Londres en septembre 1996 pour tenter de déterminer comment on pourrait y répondre à l'avenir.

Cet atelier constituerait un premier jalon dans les préparatifs à entreprendre en vue d'établir un troisième rapport d'évaluation d'ici à l'an 2000.

8. M. Mohamed El-Ashry, président et directeur général du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), énumérant les principaux faits nouveaux survenus au Fonds depuis la première session de la Conférence des Parties, a tout d'abord mis l'accent sur l'augmentation spectaculaire du nombre de ses membres. En juin 1996, le Fonds comptait 156 pays participants, contre 27 au début de la phase pilote. Pendant la période de février 1995 à avril 1996, le Conseil du Fonds avait affecté 215,2 millions de dollars à des activités relatives aux changements climatiques. Depuis la phase pilote, les ressources financières du FEM, auxquelles s'étaient ajoutés 2,6 milliards de dollars supplémentaires obtenus par effet de levier auprès de sources de financement multilatérales, bilatérales et autres, avaient contribué au total pour plus de 3 milliards de dollars au financement de projets dans le domaine des changements climatiques. Pour l'exercice budgétaire en cours, les trois agents de réalisation (PNUD, PNUJ et Banque mondiale) envisageaient de mettre en oeuvre dans ce domaine des projets FEM d'un coût compris entre 150 et 185 millions de dollars. Le Conseil du FEM avait, en octobre 1995, adopté une stratégie opérationnelle dont il ressortait clairement que le Fonds ne financerait pas d'activités relatives aux changements climatiques qui ne soient pas pleinement conformes aux orientations de la Conférence des Parties. Cette stratégie prévoyait trois catégories d'activités opérationnelles : des activités de facilitation; des programmes opérationnels englobant des mesures à long terme; et des interventions à court terme. Le FEM avait collaboré avec le secrétariat de la Convention à la mise au point d'un projet de mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds, et d'un projet d'annexe sur la détermination des moyens financiers nécessaires et disponibles pour appliquer la Convention. Le Conseil du FEM avait approuvé ce mémorandum d'accord, y compris l'annexe. A sa dernière réunion, il avait également approuvé une politique concernant la participation du public aux projets financés par le FEM. En conclusion, M. El-Ashry s'est félicité des relations étroites et de la concertation existant entre le secrétariat de la Convention et celui du FEM et a exprimé l'espoir que la Conférence des Parties envisagerait de prendre les mesures voulues pour conférer définitivement au FEM le statut d'entité chargée de faire fonctionner le mécanisme financier.

9. M. Robert Priddle, directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), a dit que l'Agence s'intéressait de très près au processus de mise en oeuvre de la Convention, car l'énergie était un important élément du problème des changements climatiques et devait donc occuper une place importante dans la solution apportée à ce problème. La coopération internationale sur les questions liées à l'énergie portait de plus en plus sur des questions écologiques globales, notamment les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques. Décrivant les contributions que l'AIE avait déjà fournies au processus d'application de la Convention, le Directeur exécutif a dit que les ministres des pays membres de l'Agence avaient réaffirmé leur attachement politique aux buts de la Convention et à l'objectif exprimé dans le Mandat de Berlin. A la lumière de l'expérience acquise depuis l'adoption de la Convention, il était particulièrement important que les engagements concernant les délais à respecter au-delà de l'horizon 2000 soient réalistes. S'agissant des principaux facteurs sous-jacents qui, dans le secteur de l'énergie, déterminaient les possibilités d'agir sur les émissions

de gaz à effet de serre, M. Priddle a souligné la nécessité de veiller à ce que les décisions de principe tiennent pleinement compte des conséquences qui pouvaient en découler pour l'utilisation de l'énergie et les émissions connexes. Il fallait que les longs délais nécessaires à la transformation de l'infrastructure cadrent avec des engagements durables en faveur du changement et des moyens d'action à long terme, notamment des travaux de recherche-développement sur les technologies énergétiques. Si l'économie mondiale était actuellement fortement axée sur l'utilisation de combustibles fossiles, cela ne voulait pas dire qu'aucune mesure économique ne pouvait être envisagée sur le plan théorique en vue de réduire sensiblement la consommation d'énergie et les émissions connexes. Cela étant, il fallait faire la distinction non seulement entre ce qui était techniquement possible et ce qui était économiquement raisonnable, mais également entre ce qui semblait économiquement raisonnable et ce qui s'avérait commercialement et politiquement possible. M. Priddle a enfin présenté un certain nombre de mesures possibles et a fait ressortir la nécessité d'une collaboration entre tous les acteurs du marché pour parvenir à des solutions efficaces qui se révèlent viables dans le monde réel.

10. A la 2ème séance plénière, le 8 juillet, M. Assad Kotaite, président du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), décrivant les travaux entrepris par l'OACI sur la question des émissions provenant des aéronefs, a dit que le centre d'intérêt s'était récemment déplacé en raison de l'apparition de nouveaux problèmes écologiques de caractère mondial, notamment les changements climatiques, auxquels ces émissions étaient susceptibles de contribuer. Dans ses efforts visant à traiter les questions en jeu, l'OACI prenait divers éléments en considération : rôle des améliorations technologiques possibles grâce à une meilleure conception des moteurs; mesures opérationnelles expressément destinées à réduire la quantité de combustible consommé ou à atténuer les effets des émissions; recours accru aux redevances au profit de l'environnement; enfin, révision des politiques fiscales actuelles de l'OACI pour tenir compte des effets de l'aviation sur l'environnement. Le Conseil de l'OACI avait, en mai 1996, confirmé sa volonté de coopérer avec la Conférence des Parties et, vu la nécessité de disposer de renseignements scientifiques plus fiables, avait apporté son appui à l'élaboration d'un rapport spécial sur l'aviation par le GIEC. Pour assurer une coopération plus étroite entre la Conférence des Parties et l'OACI, il fallait, au niveau national, que les services gouvernementaux concernés coopèrent aussi davantage. Chaque Etat devait faire en sorte que les opinions qu'il exprimait à la Conférence des Parties concordent dans l'ensemble avec celles qu'il soutenait à l'OACI.

Annexe II

**Déclarations prononcées par les ministres et autres chefs de délégation
des Parties au cours du débat ministériel de la deuxième session
de la Conférence des Parties : liste des orateurs**

		<u>Séance plénière</u>
Albanie	M. Lirim Selfo Président du Comité de protection de l'environnement	7
Allemagne	Mme Angela Merkel Ministre fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sécurité nucléaire	5
Arabie saoudite	M. Abdulbar Al-Gain Chef de l'Administration de la météorologie et de la protection de l'environnement	7
Argentine	Mme Maria Julia Alsogaray Secrétaire chargée des ressources naturelles et de l'environnement humain	6
Arménie	M. Aram Gabrielian Chef du Département pour la protection de l'atmosphère, Ministère de l'environnement et des ressources naturelles	8
Australie	M. Robert Hill Ministre de l'environnement	5
Autriche	M. Martin Bartenstein Ministre fédéral de l'environnement	7
Bangladesh	M. Abdul Latif Mondal Secrétaire-adjoint, Ministère de l'environnement et des forêts	7
Belgique	M. Herman Merckx Conseiller, Mission permanente de la Belgique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	7
Bénin	M. Sahidou Dango-Nadey Ministre de l'environnement	7
Bhoutan	M. Dasho Paljor J. Dorji Vice-Ministre, Commission nationale de l'environnement	7
Bolivie	M. Jorge Lena Patiño Ambassadeur et représentant permanent de la Bolivie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	8

Botswana <u>a</u> /	Mme Margaret Nasha Ministre adjoint des administrations locales, des ressources foncières et du logement	7
Brésil	M. José Israel Vargas Ministre des sciences et de la technologie	7
Bulgarie	M. Yontcho Pelovski Vice-Ministre de l'environnement	6
Burkina Faso	M. Jean-Baptiste Kambou Conseiller technique, Ministère de l'environnement et de l'eau	7
Canada	M. Sergio Marchi Ministre de l'environnement	5
Chine	M. Li Zhaoxin Vice-Ministre, Ministère des affaires étrangères	5
Colombie	M. Ernesto Guhl Vice-Ministre de l'environnement	6
Communauté européenne	Mme Ritt Bjerregaard Commissaire à l'environnement	6
Costa Rica <u>b</u> /	M. Manuel B. Dengo Ambassadeur et représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	5
Côte d'Ivoire	M. Albert Kakou Tiapani Ministre du logement, de la qualité de la vie et de l'environnement	6
Cuba	M. Fabio Fajardo Moros Président de l'Agence de l'environnement	7
Danemark	M. Svend Auken Ministre de l'environnement et de l'énergie	5
Egypte	Mme Madga Shahin Ministre plénipotentiaire, Mission permanente de l'Egypte auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	7
El Salvador	M. Alexander Kravetz Ambassadeur et représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	8
Espagne	M. Raimundo Pérez-Hernandez y Torra Ambassadeur et représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	6

Etats-Unis d'Amérique	M. Timothy Wirth Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires mondiales	5
Ethiopie	M. Abdilrashed Dulane Vice-Ministre, Ministère des ressources en eau	7
Fédération de Russie	M. Iuri Izrael Académicien et Directeur de l'Institut du climat mondial et de l'écologie	7
Finlande	Mme Sirkka Hautojärvi Secrétaire générale au Ministère de l'environnement	7
France <u>c</u> /	Mme Corinne Lepage Ministre de l'environnement	6
Gambie	M. Musa Mbenga Ministre de l'agriculture et des ressources naturelles	7
Géorgie	M. Nikoloz Beradze Président du Département d'hydrométéorologie	7
Ghana	M. Sam P. Yalley Vice-Ministre de l'environnement, des sciences et de la technologie	5
Grèce <u>d</u> /	Mme Elissavet Papazoe Vice-Ministre de l'environnement	6
Guatemala <u>e</u> /	M. Luis Flores Asturias Vice-Président de la République du Guatemala	5
Honduras	Mme Becky Myton Conseillère scientifique auprès du Ministre de l'environnement	8
Hongrie	Mme Katalin Szili Secrétaire d'Etat, Ministère de l'environnement et du développement régional	6
Islande	M. Tryggvi Felixson Chef de la Division internationale, Ministère de l'environnement	7
Iles Marshall	M. Atbi Riklon Vice-Ministre de la justice	7
Inde	M. Vijai Sharma Secrétaire-adjoint, Ministère de l'environnement et des forêts	7
Indonésie	M. Sarwono Kusumaatmadja Ministre de l'environnement	5

Irlande <u>f</u> /	M. Brendan Howlin Ministre de l'environnement	5
Italie	M. Valerio Calzolaio Vice-Ministre de l'environnement	6
Japon	M. Sukio Iwadare Ministre d'Etat, Directeur général de l'Agence de l'environnement	5
	M. Noboru Endo Vice-Ministre, Ministère du commerce extérieur et de l'industrie	5
Jordanie	M. Abdelrazaq Tobaishat Ministre des affaires municipales et rurales et de l'environnement	7
Kenya <u>g</u> /	M. John K. Sambu Ministre de l'environnement et des ressources naturelles	6
Kiribati	M. Timbo Keariki Ministre de l'environnement et du développement social	6
Koweït	M. Dharar a. R. Razzooqi Ambassadeur et représentant permanent du Koweït auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	7
Lituanie	M. Rapolas Liuzinas Vice-Ministre de l'environnement	6
Malaisie	Dato' Abu Bakar Daud Vice-Ministre des sciences, de la technologie et de l'environnement	6
Maldives	M. Abdullahi Majeed Directeur exécutif, Département de la météorologie	7
Maroc	M. Mohamed Bentaja Conseiller, Mission permanente du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	8
Maurice	M. Samioullah Lauthan Ministre de l'environnement et de la qualité de la vie	7
Mexique	M. Antonio de Icaza Ambassadeur et représentant permanent du Mexique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	7

Micronésie (Etats fédérés de)	M. Epel K. Ilon Secrétaire-adjoint, Département des affaires extérieures	7
Népal	M. Shambu Ram Simkhada Chargé d'affaires, Mission permanente du Népal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	8
Nouvelle-Zélande	M. Simon Upton Ministre de l'environnement	6
Nigéria	Chef Dan L. Etete Ministre du pétrole	6
Nioué	M. Terry Coe Ministre des finances, des postes et télécommunications et de la météorologie, Département de l'agriculture, des forêts et des pêches, et des travaux publics	7
Norvège	M. Bernt Bull Secrétaire d'Etat, Ministère de l'environnement	6
Ouganda	M. Nathan Irumba Ambassadeur et représentant permanent adjoint de l'Ouganda auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	8
Ouzbékistan	M. Victor E. Chub Ministre, chef de l'administration principale de l'hydrométéorologie au cabinet du Ministre (Glavguidromet)	6
Pakistan	Mme Kahkeshan Azhar Représentante permanente par intérim du Pakistan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	7
Panama	M. Rolando Guillen Directeur national, Institut national des ressources naturelles renouvelables	7
Pays-Bas	Mme Margaretha de Boer Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	5
Pérou	M. José Urrutia Ambassadeur et représentant permanent du Pérou auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	7
Philippines	M. Antonio G.M. La Viña Sous-Secrétaire, Département de l'environnement et des ressources naturelles	7

Pologne	M. Stanislaw Zelichowski Ministre de la protection de l'environnement, des ressources naturelles et des forêts	5
Portugal	Mme Elisa Ferreira Ministre de l'environnement et des ressources naturelles	5
République arabe syrienne	M. Abdul-Hamid Al Munajjed Ministre d'Etat à l'environnement	7
République centrafricaine	M. Lambert Gnapelet Chef du service de mise en oeuvre, d'évaluation et de planification, Ministère de l'environnement et du tourisme	7
République de Corée	M. Joun Yung Sun Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	7
République démocratique populaire lao	M. Souli Nanthavong Ministre, Président de l'Organisation de la science, de la technologie et de l'environnement	7
République de Moldova	M. Sergio Fandofan Directeur, Département d'Etat à la protection de l'environnement et aux ressources naturelles	7
République populaire démocratique de Corée	M. Han Chang On Ministre et représentant permanent adjoint de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	7
République Tchèque	M. Vladimir Novotny Premier Vice-Ministre de l'environnement	7
République-Unie de Tanzanie	M. Alli Mchumo Ambassadeur et représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	8
Roumanie	M. Ioan Jelev Secrétaire d'Etat, Département de l'environnement, Ministère de l'eau, des forêts et de la protection de l'environnement	6
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. John Gummer Secrétaire d'Etat à l'environnement	5

Samoa <u>h</u> /	M. Tuiloma Neroni Slade Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York	5
Sénégal	Mme Absa Claude Diallo Ambassadrice et représentante permanente du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	6
Slovénie	M. Radovan Tavzes Secrétaire d'Etat à l'environnement et à la planification régionale	7
Soudan	M. Fadlalla Elkhidir Elsayem Directeur adjoint, Agence de l'hydrométéorologie	8
Sri Lanka	Mme Srimani Athulathmudali Ministre des transports, de l'environnement et de la condition de la femme	7
Suède	Mme Anna Lindh Ministre chargé du Département de l'environnement	5
Suisse	Mme Ruth Dreifuss Conseillère fédérale et chef du Département fédéral de l'intérieur	5
Tchad	M. Abdallah Nassour Mahamat-Ali Ambassadeur du Tchad en France	7
Thaïlande	M. Krit Garnjarna-Goonchorn Ambassadeur et représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	7
Tunisie	M. Jaafar Friaa Directeur, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire	6
Turkménistan	M. A.M. Durdiev Directeur par intérim, Turkmenglavhydromet	8
Uruguay	M. Juan Antonio Chiruchi Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	6
Venezuela	M. Erwin Arrieta Ministre de l'énergie et des mines	7
Viet Nam	M. Nguyen Duc Ngu Directeur général, Service d'hydrométéorologie	7

Zambie	M. Patrick Sinyinza Ambassadeur et Représentant permanent de la Zambie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	7
Zaïre	M. Raymond Tshibanda N'thungamulongo Ministre de l'agriculture, de la protection de la nature et du tourisme	7
Zimbabwe	M. July G. Moyo Secrétaire permanent, Ministère de l'environnement et du tourisme	7

a/ La déclaration a été prononcée au nom du Ministre adjoint par un membre de la délégation du Botswana.

b/ Parlant également au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

c/ La déclaration a été prononcée au nom du Ministre par M. Pierre Chemillier, président de la Mission interministérielle sur les effets des gaz à effet de serre.

d/ La déclaration a été prononcée au nom du Vice-Ministre par M. Dimitri Lalas, conseiller au Ministère de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics.

e/ Parlant également au nom des pays d'Amérique centrale ci-après : Belize, Costa Rica, El Salvador, Honduras, Nicaragua et Panama.

f/ Parlant également au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

g/ Parlant également au nom du Groupe des Etats africains parties à la Convention.

h/ Parlant également au nom des 31 Parties à la Convention qui sont membres de l'Alliance des petits Etats insulaires.

Annexe III

TABLE RONDE MINISTERIELLE

**Changements climatiques : nouvelles conclusions scientifiques
et possibilités d'action**

**Résumé de la Présidente, Mme Ruth Dreifuss,
conseillère fédérale et chef du Département fédéral
de l'intérieur de la Suisse**

Je voudrais vous présenter une synthèse de ce qui m'a semblé se dégager de la discussion à laquelle ont pris part un grand nombre de ministres des Parties à la Convention.

La première question que nous nous sommes posée a porté sur les éléments nouveaux contenus dans le Deuxième rapport d'évaluation du GIEC et ses effets sur l'action politique.

Je voudrais remercier le professeur Bert Bolin pour son excellente présentation des éléments essentiels du rapport. Les participants à la table ronde ont loué l'excellence du travail effectué par plus de 2 500 scientifiques de par le monde, reconnaissant que ce rapport apporte des éléments scientifiques pour la prise de décisions dans le domaine des changements climatiques.

Les ministres, comme toute la communauté scientifique et le public en général, ont été particulièrement interpellés par la conclusion du rapport qui établit une évidence discernable de l'influence humaine sur l'évolution du climat. Cette conclusion du rapport et la prise en compte du principe de précaution figurant dans la Convention les a amenés à reconnaître l'urgence de l'action politique. Ainsi, je crois pouvoir affirmer qu'une très large majorité d'entre nous endosse les résultats du Deuxième rapport d'évaluation du GIEC et prétend utiliser ces éléments comme base pour l'action politique. Cependant, il ne faut pas s'attendre à recevoir du GIEC la réponse à des questions politiques, comme par exemple celle de fixer un seuil à partir duquel le niveau de concentration atmosphérique de gaz à effet de serre pourrait être considéré comme dangereux.

Les ministres ont souligné que les changements climatiques auraient des impacts importants non seulement sur les écosystèmes mais aussi sur les systèmes économiques et sociaux.

Certains pays nous ont dit en ressentir déjà les effets soit dans des écosystèmes, soit dans le secteur de l'agriculture confrontée au problème de la désertification et de la sécheresse, soit encore à travers des phénomènes météorologiques extrêmes.

En particulier, des petits pays insulaires ainsi que des pays africains ont exprimé une profonde préoccupation, se sentant particulièrement exposés aux effets adverses des changements climatiques et manquant des ressources nécessaires techniques et financières pour en prévenir les conséquences. Le Fonds pour l'environnement mondial devrait servir encore davantage à combler une partie de ces lacunes.

La seconde question a porté sur les efforts nécessaires afin de satisfaire aux obligations existantes dans le cadre de la Convention.

Les ministres ont rappelé que les pays développés devaient jouer le premier rôle dans la lutte contre les changements climatiques, ceci en vertu des responsabilités communes mais différenciées des Parties à la Convention. Ils ont estimé qu'il était primordial de confirmer les engagements existants des pays industrialisés et de mettre en oeuvre les moyens appropriés pour les réaliser. En particulier, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour stabiliser les émissions de gaz à effet de serre en l'an 2000 au niveau de celles de 1990.

L'engagement des Parties dans la lutte contre les changements climatiques est fortement conditionné par les circonstances nationales. C'est ce dont certains de nos collègues ont témoigné en nous présentant des exemples de leurs politiques nationales. L'identification des barrières nous empêchant d'atteindre nos objectifs fait aussi partie de nos efforts. Une collaboration plus étroite est d'ailleurs nécessaire dans chacun de nos pays entre les ministres des divers secteurs en rapport avec le climat.

Ces efforts, les pays industrialisés doivent aussi les faire dans le domaine du transfert de technologie écologiquement rationnelle vers les pays en développement et de la fourniture des moyens financiers nécessaires pour les aider à appliquer la Convention.

Quelques-uns de nos collègues provenant des pays producteurs de pétrole ont exprimé des craintes quant aux conséquences négatives sur leurs économies des mesures que les pays industrialisés pourraient prendre pour réduire la consommation d'énergies fossiles. Une des réponses à leurs préoccupations se trouve certainement dans une politique de revalorisation et d'affectation nouvelle des produits pétroliers.

La troisième question s'est adressée plus particulièrement aux pays de l'annexe I qui ont reçu à Berlin, lors de la première Conférence des Parties, des obligations supplémentaires.

Les ministres des pays industrialisés ont confirmé leur volonté de mener à bien, rapidement, le Mandat de Berlin et de se doter d'un protocole ou autre instrument juridique pour la prochaine Conférence des Parties à Kyoto en 1997. A cet égard, nos collègues ministres ont estimé qu'ils devaient donner à la deuxième Conférence des Parties un signal clair afin de commencer la négociation du texte du protocole dans l'AGBM. De plus, le voeu de voir adopter une déclaration ministérielle reflétant les résultats de la présente session de la Conférence des Parties a été exprimé par de nombreux intervenants.

Monsieur le Président, en conclusion, je voudrais féliciter tous nos collègues ayant participé à cette table ronde pour leur disponibilité à nous livrer, en toute franchise, leur opinion sur les questions importantes qui nous préoccupent dans le cadre de la Convention. L'exercice s'est avéré utile car il nous a permis de mieux connaître nos positions respectives et d'avancer dans la mise en oeuvre de la Convention.

Annexe IV

Déclarations faites au sujet de la Déclaration ministérielle de Genève

A. Déclaration de la délégation australienne

L'Australie a vigoureusement soutenu la mise au point et l'application de la Convention dès le début des négociations. Nous restons attachés au Mandat de Berlin, au processus de négociation engagé à cette occasion et à un résultat positif à la session de la Conférence qui se tiendra à Kyoto l'an prochain.

De concert avec d'autres collègues, nous avons déployé de gros efforts hier soir pour vous aider, Monsieur le Président, à présenter aujourd'hui une déclaration. Notre objectif est de susciter l'élan requis pour faire progresser nos négociations tout au long de la prochaine série de réunions afin d'aboutir au résultat escompté à Kyoto.

Nous avons contribué à la Déclaration présentée aujourd'hui et approuvons la quasi-totalité de son contenu. Cependant, nous éprouvons des difficultés concernant la partie du texte dans laquelle les Parties s'engageraient à inclure dans l'instrument final des objectifs juridiquement contraignants sans que la nature et le cadre de tels engagements n'apparaissent clairement. A notre avis, le texte qui nous a été soumis va au-delà de ce que le processus de négociation prévoyait jusqu'ici. C'est à la troisième session de la Conférence des Parties à Kyoto que cette question délicate doit être tranchée, et non à la deuxième session.

C'est avec regret, Monsieur le Président, que je dois vous informer que l'Australie ne peut pas s'associer à la formulation du paragraphe 8 du projet de texte concernant les objectifs. L'Australie reste fermement déterminée à continuer de collaborer avec tous les pays en vue de parvenir à un résultat écologiquement efficace et équitable dans le cadre du Mandat de Berlin.

B. Déclaration de la délégation des Etats-Unis d'Amérique

Les Etats-Unis d'Amérique souscrivent sans réserve à cette excellente déclaration, qui contient trois éléments essentiels :

- Premièrement, il convient d'aller de l'avant sur la base des nouvelles observations scientifiques, qui semblent irréfutables;
- Deuxièmement, les étapes suivantes devraient se concentrer sur des objectifs juridiquement contraignants; et
- Troisièmement, le processus doit être mené à bien avec diligence en vue d'achever des travaux d'une importance cruciale avant la troisième session de la Conférence des Parties qui se tiendra au Japon l'an prochain.

Nous tenons également à ajouter un élément qui n'est pas mentionné dans la Déclaration. Il nous semble, ainsi que nous l'avons précisé hier, que le résultat négocié devra laisser à toutes les Parties la plus grande latitude au

niveau national pour s'acquitter de leurs engagements juridiquement contraignants à moyen terme. Il nous faut également poursuivre les travaux sur un objectif à plus long terme relatif au niveau de concentration. Dans cette optique, des activités exécutées conjointement à l'échelle mondiale et des permis d'émission négociables au niveau international devraient faire partie intégrante du futur régime. Nous estimons que ces positions sont pleinement prises en compte dans le libellé de cette remarquable Déclaration.

C. Déclaration de la délégation néo-zélandaise

Le texte dont nous sommes saisis affirme avec force que nous sommes politiquement résolus à travailler de concert pour faire face à la menace d'un changement climatique. La Nouvelle-Zélande s'en félicite et continuera de jouer un rôle actif dans cette importante tâche.

Ainsi que je l'ai déjà fait remarquer aujourd'hui, les Parties doivent assumer leur part de responsabilité dans la réduction des émissions, mais un moyen doit être trouvé pour atténuer la disparité des coûts de la lutte contre la pollution entre les pays. Il faudrait adopter une forme ou une autre de méthode du moindre coût au niveau mondial qui soit à la fois efficace et équitable, seule façon de parvenir à des progrès réels.

Compte tenu de ce qui précède, la Nouvelle-Zélande éprouve des difficultés devant le libellé figurant au deuxième astérisque du premier tiret du paragraphe 8 concernant les objectifs. Notre appui à cette formule est justifié par le fait qu'à notre avis, celle-ci ne peut être appliquée que sur la base de la méthode du moindre coût s'agissant de l'annexe I.

De manière plus générale, il nous semble préférable d'éviter de restreindre prématurément les options à définir en matière d'objectifs dans le cadre du Mandat de Berlin.

D. Déclaration de la délégation saoudienne

Les délégations des Parties ci-après : Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Fédération de Russie, Jordanie, Koweït, Nigéria, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Venezuela et Yémen, et d'un Etat ayant le statut d'observateur, la République islamique d'Iran, s'opposent formellement à l'adoption, à l'approbation ou à l'acceptation du projet de déclaration ministérielle en date du 18 juillet 1996, et ce pour les raisons suivantes :

La Conférence des Parties n'a pas eu l'occasion de l'examiner;

Le projet de déclaration ministérielle ne tient pas compte des vues exprimées par de nombreuses Parties à la deuxième session de la Conférence des Parties : il ne fait donc apparaître que quelques-unes des positions soutenues parmi les Parties à la Convention;

Les informations figurant dans le deuxième rapport d'évaluation du GIEC sont présentées de manière non objective et ne sont reprises que de façon sélective, d'où le caractère partial et tendancieux du projet de déclaration ministérielle; et

Les procédures habituelles des organes des Nations Unies n'ont pas été respectées, le règlement intérieur de la Conférence des Parties n'ayant pas été adopté.

E. Déclaration de la délégation irlandaise

L'Irlande, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, appuie pleinement et fermement la Déclaration ministérielle.

L'Union européenne reste prête à prendre les mesures d'urgence nécessaires pour répondre au problème des changements climatiques, comme le demande cette déclaration.

F. Déclaration de la délégation vénézuélienne

La délégation vénézuélienne ne s'associe pas au projet de déclaration ministérielle car, à son avis, le contenu et la portée de celui-ci ne reflètent pas de manière équilibrée et objective le résultat des débats.

Le texte contient un certain nombre d'assertions et d'affirmations ayant des incidences économiques et sociales dont nous sommes loin de pouvoir apprécier les conséquences. Même si des progrès ont été réalisés dans les connaissances scientifiques, des incertitudes subsistent sur le plan scientifique, ce qui ne fournit pas une base suffisante pour prendre des décisions politiques.

Le Venezuela tient à ce que le processus de discussion et de concertation soit largement représentatif et transparent, et réserve sa position sur la Déclaration ministérielle.

G. Déclaration de la délégation de la Fédération de Russie

En sus de la déclaration publiée le 18 juillet par un groupe de pays, dont la Fédération de Russie ^{1/}, nous tenons à faire observer que l'une des principales raisons de notre position est le fait que le projet de déclaration ministérielle omet de mentionner l'opinion d'un certain nombre d'Etats sur le rapport du GIEC. Ces Etats estiment que le rapport en question ne fournit pas d'estimations des niveaux de concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui pourraient être considérés comme dangereux, ce qui fait obstacle à une utilisation complète du rapport en vue d'atteindre le principal objectif de la Convention (art. 2).

H. Déclaration de la délégation samoane

Nous considérons la Déclaration ministérielle comme l'affirmation et l'expression du rôle dirigeant de la communauté internationale au plan politique. Cette déclaration s'adresse à tous nos congénères, à la fois dans cette salle et en dehors, et tous devront en tenir compte. Elle concerne une situation globale extrêmement grave et, pour les pays de l'Alliance des petits Etats insulaires, rend compte de manière appropriée de la nature du problème

^{1/} Voir la section D ci-dessus.

et des conséquences qui peuvent en découler pour nous tous. Et surtout, elle met en relief l'urgence de ce problème, que nous avons tous reconnue à Berlin l'an dernier.

La Déclaration ministérielle ne fait pas l'objet d'une concordance de vues, sous tous ses aspects. De toute évidence, elle ne prétend pas faire l'unanimité, mais elle recueille à notre avis l'adhésion de la plupart des Parties. Son existence même l'atteste. Pour l'essentiel, nous acceptons la Déclaration ministérielle pour ce qu'elle est, à savoir une affirmation de notre détermination à donner une impulsion et une orientation au Mandat de Berlin.

Annexe V**Liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant participé à la deuxième session de la Conférence des Parties****I. Organisations intergouvernementales**

1. Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)
2. Comité consultatif juridique afro-asiatique
3. Agence internationale de l'énergie (AIE)
4. Institut international du froid
5. Ligue des Etats arabes
6. Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP)
7. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
8. Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)
9. Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement

II. Organisations non gouvernementales

1. Air Conditioning and Refrigeration Institute, Arlington (Etats-Unis d'Amérique)
2. Alliance for Responsible Atmospheric Policy, Arlington (Etats-Unis d'Amérique)
3. Alliance for Responsible Environmental Alternatives (AREA), Ottawa (Canada)
4. American Federation of Labor-Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO), Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)
5. Association française du froid/Alliance froid, climatisation, environnement (AFF/AFCE), Paris (France)
6. Association pour un développement durable, Nouakchott (Mauritanie)
7. Atmosphere Action Network in East Asia (AANE), Séoul (Corée)
8. Australian Aluminium Council, Manuka (Australie)
9. Berne Declaration, Zurich (Suisse)
10. Business Council for a Sustainable Energy Future, Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)
11. Business Council of Australia, Canberra (Australie)
12. Canadian Electrical Association, Ottawa (Canada)
13. Center for Clean Air Policy, Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)
14. Center for Energy, Environment, Science and Technology (CEEST), Dar es-Salaam (Tanzanie)
15. Central Research Institute of Electric Power Industry (CRIEPI), Tokyo (Japon)
16. Centre for Applied Studies in International Negotiations, Genève (Suisse)
17. Centre for Business and the Environment, Londres (Royaume-Uni)
18. Centre for International Climate and Energy Research (CICERO), Oslo (Norvège)
19. Centre for International and European Environmental Research (ecologic), Berlin (Allemagne)
20. Cercle mondial du consensus/World Sustainable Energy Coalition (CMDC/WSEC), Zurich (Suisse)
21. Citizens Alliance for Saving the Atmosphere and the Earth (CASA), Kyoto (Japon)

22. Climate Action Network Latin America (CANLA), Santiago (Chili)
23. Climate Action Network-Southeast Asia (CAN-SEA), Quezon City (Philippines)
24. Climate Action Network UK, Londres (Royaume-Uni)
25. Climate Change Association of the Insurance Industry in Support of the UNEP Initiative, Cologne (Allemagne)
26. Climate Institute, Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)
27. Climate Network Africa, Nairobi (Kenya)
28. Climate Network Europe, Bruxelles (Belgique)
29. Earth Council, San José (Costa Rica)
30. Edison Electric Institute (EEI), Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)
31. Energie 21, Boulogne, France
32. Environmental Defense Fund (EDF), Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)
33. European Business Council for a Sustainable Energy Future, Velp (Pays-Bas)
34. European Round Table of Industrialists (ERT), Bruxelles (Belgique)
35. European Wind Energy Association, Hemel Hempstead (Royaume-Uni)
36. Federal Association of the German Industry (BDI), Cologne (Allemagne)
37. Forschungszentrum (Centre de recherches), Jülich (Allemagne)
38. Foundation for International Environmental Law and Development (FIELD), Londres (Royaume-Uni)
39. Foundation Joint Implementation Network (JIN), Groningue (Pays-Bas)
40. Université libre, Berlin (Allemagne)
41. Friends of the Earth International, Amsterdam (Pays-Bas)
42. German Advisory Council on Global Change, Bremerhaven (Allemagne)
43. German NGO-Forum on Environment and Development, Bonn (Allemagne)
44. Germanwatch, Bonn (Allemagne)
45. Global Climate Coalition, Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)
46. Global Commons Institute, Londres (Royaume-Uni)
47. Global Industrial and Social Progress Research Institute (GISPRI), Tokyo (Japon)
48. Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement, Bruxelles (Belgique)
49. Greenpeace International, Amsterdam (Pays-Bas)
50. Hamburg Institute for Economic Research, Hambourg (Allemagne)
51. Industrial Technology Research Institute (ITRI), Province chinoise de Taiwan
52. Institut de recherche sur l'environnement (IREC), La Roche-sur-Foron (France)
53. Institute for Environmental Studies, Free University Amsterdam (IES), Amsterdam (Pays-Bas)
54. Académie internationale de l'environnement, Genève (Suisse)
55. Chambre de commerce internationale (CCI), Paris (France)
56. International Climate Change Partnership, Arlington (Etats-Unis d'Amérique)
57. Confédération internationale des syndicats libres (CISL), Bruxelles (Belgique)
58. Conseil international des femmes, Paris (France)
59. Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement, Toronto (Canada)
60. Conseil international du droit de l'environnement (CIDE), Bonn (Allemagne)

61. International Doctors for the Environment, Section suisse, Bâle (Suisse)
62. Fédération internationale des consommateurs industriels d'énergie, Genève (Suisse)
63. Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), Laxenburg (Autriche)
64. International Institute for Energy Conservation (IIEC) - Europe, Londres (Royaume-Uni)
65. International Institute for Energy Conservation (IIEC), Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)
66. International Network for Environmental Management (INEM), Holstein (Allemagne)
67. Association internationale de l'industrie pétrolière pour la conservation de l'environnement (IPIECA), Londres (Royaume-Uni)
68. Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies, Genève (Suisse)
69. Japan Federation of Economic Organizations, Tokyo (Japon)
70. Japan Industrial Conference for Ozone Layer Protection, Tokyo (Japon)
71. London School of Economics and Political Science, Londres (Royaume-Uni)
72. National Association of Regulatory Utility Commissioners (NARUC), Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)
73. National Coal Association, Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)
74. Natural Resources Defense Council (NRDC), Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)
75. Natural Resource Users' Group (NRUG), Wellington (Nouvelle-Zélande)
76. New Energy and Industrial Technology Development Organization (NEDO), Tokyo (Japon)
77. Organisation internationale de constructeurs d'automobiles (OICA), Paris (France)
78. Peoples' Forum 2001, Tokyo (Japon)
79. Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK), Potsdam (Allemagne)
80. ProClim - Forum for Climate and Global Change, Berne (Suisse)
81. RainForest ReGeneration Institute, Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)
82. SEVEN7 - Energy Efficiency Center, Prague (République tchèque)
83. Solar Electric Light Fund, Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)
84. Institut de Stockholm pour l'environnement (SEI), Stockholm (Suède)
85. Tata Energy Research Institute (TERI), New Delhi (Inde)
86. The Climate Council, Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)
87. The Nature Conservancy, Arlington (Etats-Unis d'Amérique)
88. The Royal Institute of International Affairs (RIIA), Londres (Royaume-Uni)
89. The Skies Above Foundation, Victoria (Canada)
90. Alliance mondiale pour la nature (UICN), Gland (Suisse)
91. Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique (UNIPED), Paris (France)
92. Union of Concerned Scientists, Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)
93. United Mine Workers of America (UMWA), Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)
94. University of Keele, Department of International Relations, Staffordshire (Royaume-Uni)
95. Université du Pacifique, Stockton (Etats-Unis d'Amérique)
96. Université du Wyoming, International Studies Association, Cheyenne (Etats-Unis d'Amérique)

97. US Climate Action Network (CAN-USA), Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)
98. Verification Technology Information Centre (VERTIC), Londres (Royaume-Uni)
99. Woods Hole Research Center, Woods Hole (Etats-Unis d'Amérique)
100. World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), Genève (Suisse)
101. World Coal Institute (WCI), Londres (Royaume-Uni)
102. Conseil oecuménique des Eglises, Genève (Suisse)
103. Conseil mondial de l'énergie, Londres (Royaume-Uni)
104. Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU), Genève (Suisse)
105. Institut des ressources mondiales (WRI), Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)
106. Fonds mondial pour la nature, Gland (Suisse)
107. Wuppertal Institute for Climate, Environment and Energy, Wuppertal (Allemagne)

Annexe VI

**Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie
à sa deuxième session**

FCCC/CP/1996/1	Ordre du jour provisoire annoté, y compris suggestions concernant l'organisation des travaux
FCCC/CP/1996/1/Add.1	Table ronde ministérielle
FCCC/CP/1996/1/Add.2	List of documents for the second session of the Conference of the Parties and concurrent sessions of subsidiary bodies (anglais seulement)
FCCC/CP/1996/2	Adoption du règlement intérieur
FCCC/CP/1996/3	Admission of organizations as observers (anglais seulement)
FCCC/CP/1996/4	Pouvoirs des représentants des Parties à la deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Rapport du Bureau
FCCC/CP/1996/5 FCCC/SBSTA/1996/7/Rev.1	Examen du deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
FCCC/CP/1996/5/Add.1 FCCC/SBSTA/1996/5/Add.1/Rev.1	Examen du deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Aspects scientifiques du changement climatique : contribution du Groupe de travail I du GIEC
FCCC/CP/1996/5/Add.2 FCCC/SBSTA/1996/7/Add.2/Rev.1	Examen du deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Analyses scientifiques et techniques des incidences de l'évolution du climat et des mesures d'adaptation et d'atténuation : contribution du Groupe de travail II du GIEC
FCCC/CP/1996/5/Add.3 FCCC/SBSTA/1996/7/Add.3/Rev.1	Examen du deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Les aspects socio-économiques de l'évolution du climat : contribution du Groupe de travail III du GIEC

- FCCC/CP/1996/6
Etablissement du secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement : application de la décision 14/CP.1 sur les liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies et questions administratives connexes
- FCCC/CP/1996/6/Add.1
Etablissement du secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement : arrangements juridiques devant permettre au secrétariat de la Convention de s'acquitter efficacement de ses fonctions en République fédérale d'Allemagne
- FCCC/CP/1996/6/Add.2
Establishment of the permanent secretariat and arrangements for its functioning: relocation of the Convention secretariat to Bonn and possible liaison arrangements (anglais seulement)
- FCCC/CP/1996/6/Add.3
Establishment of the permanent secretariat and arrangements for its functioning: levels of remuneration of senior posts and appointment of the Executive Secretary (anglais seulement)
- FCCC/CP/1996/7 and Add.1
Financial performance of UNFCCC: contributions and expenditures in 1996, and forecast for the biennium 1996-1997 (anglais seulement)
- FCCC/CP/1996/8
Mécanisme financier : rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties
- FCCC/CP/1996/9
Mécanisme financier : projet de mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial. Annexe sur la détermination des moyens financiers nécessaires et disponibles pour appliquer la Convention
- FCCC/CP/1996/10
FCCC/SBSTA/1996/12
Examen du deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Deuxième document de synthèse GIEC des informations scientifiques et techniques relatives à l'interprétation de l'article 2 de la CCNUCC et résumés à l'attention des décideurs établis par les groupes de travail I, II et III du GIEC

FCCC/CP/1996/11	Development and transfer of technologies (Article 4.1(c) and 4.5): follow-up report on technological issues (anglais seulement)
FCCC/CP/1996/12	Engagements au titre de l'article 4. Deuxième compilation - synthèse des premières communications nationales des Parties visées à l'annexe I : résumé du secrétariat
FCCC/CP/1996/12/Add.1	Commitments in Article 4. Second compilation and synthesis of first national communications from Annex I Parties: report (anglais seulement)
FCCC/CP/1996/12/Add.2	Commitments in Article 4. Second compilation and synthesis of first national communications from Annex I Parties: tables of inventories of anthropogenic emissions and removals and projections for 2000 (anglais seulement)
FCCC/CP/1996/13	Communications des Parties : processus d'examen et calendrier de présentation des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention
FCCC/CP/1996/14 et Add.1	Activités exécutées conjointement : examen annuel des progrès réalisés dans le cadre de la phase pilote. Rapport intérimaire sur les activités exécutées conjointement
FCCC/CP/1996/Misc.1	Establishment of the permanent secretariat and arrangements for its functioning: legal arrangements for the effective discharge of the functions of the Convention secretariat in the Federal Republic of Germany (anglais seulement)
FCCC/CP/1996/Misc.2	Provisional list of participants (anglais seulement)
FCCC/CP/1996/INF.1	Status of ratification of the United Nations Framework Convention on Climate Change (anglais seulement)
FCCC/CP/1996/INF.2	List of participants (anglais seulement)
FCCC/CP/1996/L.1	Rapport du Groupe spécial sur l'article 13. Recommandations du Groupe spécial sur l'article 13. Travaux futurs du Groupe spécial sur l'article 13.

- FCCC/CP/1996/L.2 Questions administratives et financières. Etablissement du secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre
- FCCC/CP/1996/L.3 Questions administratives et financières. Recettes, exécution du budget et répartition des ressources en 1997. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre
- FCCC/CP/1996/L.4 Rapports d'autres organes subsidiaires : suite donnée aux conclusions et directives concernant les travaux futurs. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre. Recommandation de l'Organe subsidiaires de mise en oeuvre. Programme de travail pour 1996-1997
- FCCC/CP/1996/L.5 Rapports d'autres organes subsidiaires : suite donnée aux conclusions et directives concernant les travaux futurs. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre. Activités du secrétariat ayant trait à l'appui technique et financier aux Parties
- FCCC/CP/1996/L.6 Clôture de la session. Remerciements au Gouvernement suisse. Projet de résolution soumis par le Président
- FCCC/CP/1996/L.7 Examen de l'application de la Convention et des décisions prises par la Conférence des Parties. Activités exécutées conjointement : examen annuel des progrès réalisés dans le cadre de la phase pilote. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/CP/1996/L.8 Questions administratives et financières. Recettes, exécution du budget et répartition des ressources en 1997. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre. Volume de la documentation
- FCCC/CP/1996/L.9 Décisions visant à promouvoir l'application effective de la Convention. Mécanisme financier. Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre

- FCCC/CP.1996/L.10 Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session. Projet de rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session
- FCCC/CP/1996/L.11 Examen de l'application de la Convention et des décisions prises par la Conférence des Parties à sa première session. Deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Résumé des délibérations du SBSTA par son Président et projet de décision pour examen par la Conférence des Parties à sa deuxième session
- FCCC/CP/1996/L.12 Décisions visant à promouvoir l'application effective de la Convention. Communications des Parties. Communications des Parties non visées à l'annexe I : directives, facilitation et processus d'examen. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre
- FCCC/CP/1996/L.13 Décisions visant à promouvoir l'application effective de la Convention. Communications des Parties. Communications des Parties visées à l'annexe I : directives, calendrier et processus d'examen. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre
- FCCC/CP/1996/L.13/Add.1 Décisions visant à promouvoir l'application effective de la Convention. Communications des Parties. Communications des Parties visées à l'annexe I : directives, calendrier et processus d'examen. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre. Additif
- FCCC/CP/1996/L.14 Questions administratives et financières. Etablissement du secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement. Accord concernant le siège du secrétariat de la Convention
- FCCC/CP/1996/L.15 Questions d'organisation. Date et lieu de la troisième session de la Conférence des Parties. Projet de décision soumis par le Président

FCCC/CP/1996/L.16

Examen de l'application de la Convention et des décisions prises par la Conférence des Parties à sa première session. Mise au point et transfert de technologies (articles 4.1 c) et 4.5). Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre

FCCC/CP/1996/L.17

Examen de l'application de la Convention et des décisions prises par la Conférence des Parties à sa première session. Déclaration ministérielle
